

FRUX DE L'ABONNEMENT

Table with subscription rates: Edition Quotidienne (52.00), 3 mois (15.00), 6 mois (28.00), 1 an (52.00), and Est en retardataire (6.75).

LA JUSTICE

"DIEU ET MON DROIT."

TARIF DES ANNONCES

Table with advertising rates: Première insertion (0.30), Autres insertions (0.20), Avis de naissance (0.10), and various other rates.

Rédacteurs en chef: REMI TREMBLAY et ERNEST CHOUINARD

BUREAUX: 111, Cote Lamontagne, Esso-Ville, Québec.

BELLEAU & Co, administrateurs

CHAMBRE DES NOTAIRES

Hier matin, à 10 heures, s'ouvrait à l'université de Québec la deuxième session du septième triennat de la Chambre des Notaires.

La première séance, les huit comités de la chambre ont lu leurs rapports, et on a ensuite posé des questions d'examen aux élèves qui se présentaient pour être admis à la pratique de la profession, et à ceux qui se présentaient pour être admis à l'étude.

Hier se passaient les examens écrits, et aujourd'hui les examens oraux auront lieu.

La séance s'est ajournée hier à midi, jusqu'à ce matin à dix heures.

Voici les noms de tous les membres présents à la séance.

MM. Girouard, Larue, D. E. Tarte, Beauchemin, Dumais, Beauregard, Magnan, Rivest, Gauthier, L'Heon, Gagnon, Beauclair, Brodie, Coutlée, Phaneuf, Baby, B. J. Charlebois, LaRue, V. W. Meredith, Panet, Roy, Sirios, Tessier, Chapdelaine, Gladu, L'Arrivée, Fontaine, Galipeau, Lord, Poirier, Hubert, DeLage, secrétaire.

Il y a sept candidats à la pratique du notariat. Ce sont MM. Philippe-Romuald Méridel, de Napierville, et Alfred-Noé Deland, de la ville de St-Jean, district d'Iberville;

Famphile-Antoine-Gustave Verreault, de St-Jean Port-Joli, et Pierre-Ferdinand-Herménégilde Audet, de St-Gervais, district de Montmagny;

Marie-Jules-Evariste Côté et Marie-Joseph-Louis-Eugène Parant, de la cité de Québec, district de Québec, et Louis-Philippe Verreault, de St-Jean Port-Joli, district de Montmagny;

Le nombre de ceux qui se présentent à l'étude est de onze, dont voici les noms:

Jacques-Lucien-Emile Granger, de Beauharnois, district de Beauharnois; Joseph-Ernest Sylvestre, de St-Barthélemy; Joseph-Mizel Bourgeois, de St-Antoine; Joseph-Ernest-Louis-Abondius Germain, de St-Vincent de Paul; Wilfrid-Joseph Proulx, de Ste-Geneviève; et Joseph Beaudoin, de Montréal, district de Montréal;

Louis-Joseph-Ludovic Verreault, de St-Jean Port-Joli, district de Montmagny;

Ézéchiel Drolet et Henri-Théophile Pagé, de l'ancienne Lorette, district de Québec;

Joseph-Alphonse Descoiteaux, de St-François du Lac, district de Richelieu; Philippe Bazinet, de la Présentation, et Joseph-Félix-Frédéric Boulais, de Ste Marie de Monnoir, district de St-Hyacinthe.

LA CONSÉCRATION DE LA BASILIQUE DE SAINTE-ANNE

Le voyage du "Brothers" sera très considérable de membres du clergé à bord, et traversée magnifique.

Notre correspondant nous écrit de Sainte-Anne de Beauré en date du 15, hier.

Le vapeur "Brothers" est arrivé ici à 6 h 10 ce soir, après un voyage de deux heures par un temps splendide. Les passagers étaient en très grand nombre.

Parmi les membres du clergé à bord étaient Son Eminence le cardinal Taschereau, Mgr Fabre, archevêque de Montréal, Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, Mgr Lalleche, évêque de Trois-Rivières, Mgr Langevin, évêque de Rimouski, Mgr Racine, de Sherbrooke, Mgr Morin, de Saint-Hyacinthe, Mgr Laurin, vicaire-apostolique de Pontiac, Mgr Gravel, évêque de Nicolet, Mgr Bégin, évêque de Chicoutimi;

M. le curé Labelle, sous-ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, MM. les abbés Dufresne, grand-vicaire de Sherbrooke, Routhier, grand vicaire d'Ottawa, Baril, supérieur du Séminaire de Trois-Rivières, Béland, secrétaire de Mgr Lalleche, Chevrefils, curé de Notre Dame du Mont de l'Élé, Martin, secrétaire de Mgr Fabre, Beauregard, desservant de St-Martin, O'Farrell, curé de Frampton, Ruel, vicaire à Beauport, Tessier, Dumontier, R. Père Walsh, de l'église Saint-Patrice de Québec, et un grand nombre d'autres prêtres.

Au débarcadere une foule énorme attendait le bateau, et Son Eminence le cardinal a été reçu au milieu d'un enthousiasme indescriptible.

La traversée du Brothers jusqu'ici a été vraiment magnifique, et M. le capitaine Fortier a eu tous les égards imaginables pour ses illustres passagers.

Il devait y avoir deux bateaux pour faire le voyage; mais le Pelerin a fait défaut, ce qui a dû empêcher une foule de personnes de venir à Sainte-Anne pour assister à la consécration de la basilique.

Depeches de nuit

Nouvelles de Montreal

Montréal, 14 mai.

La Patrie du midi publie un long article intitulé: La Situation, au sujet des difficultés qui se sont élevées récemment au sein du club national. La Patrie dit que l'on ne saurait, à cause de cette affaire songer à mettre le gouvernement de Québec en cause. Et plus loin la Patrie ajoute: "Nous supprisons loyalement et sans arrière-pensée le gouvernement de Québec, comme nous marchons à la suite de l'hon. M. Laurier à Ottawa. Mais les questions de personnel ne sont pour nous qu'absolument secondaires et les traditions du parti libéral nous servent de guide aujourd'hui comme par le passé. On a bien essayé de faire croire au public par exemple, que nous voulions nous séparer de nos amis les nationaux afin de mêler les cartes à cela était possible. Qu'on nous cite un mot, un seul mot du journal où il aurait été question de cela.

Echos de la Capitale

Ottawa, 15 mai.—Le Dr Ferguson, député de Welland aux Communes, qui était aujourd'hui à Ottawa, a dit en parlant de l'agitation contre les Jésuites qu'il n'y a que les orangistes qui essayent de susciter l'opinion contre eux dans l'Ontario.

A propos du discours débité dernièrement par le Dr Hunter aux chutes Niagara contre le bill des Jésuites, le Dr Ferguson s'est moqué de M. Hunter.

Il y avait tout au plus, dit-il, 90 personnes au meeting. Ils avaient à payer dix cents d'entrée chaque, et on devait donner dix dollars pour la salle, de sorte que le Dr Hunter et les autres intéressés se sont trouvés de un dollar en déficit.

"Le même soir, la Chambre de Commerce tenait une assemblée dans la salle au-dessous de celle où pérorait le docteur et tandis que j'adressais la parole à l'assemblée, au meeting, au-dessus, M. Hunter me dénonçait. Mais toutes ses tirades furibondes tombèrent à plat, personne ne parut y faire attention.

"On me demanda si j'avais l'intention d'assister au meeting. "Certainement non, répondis-je, car je considère cet homme (M. Hunter) indigne de mon attention."

"L'Association des libéraux de Bruce-Ouest a adopté une résolution approuvant le vote donné par M. James Rowand, député de cette division électorale aux Communes, sur la motion d'O'Brien.

M. Clarke, maire de Toronto, et M. Biggar, procureur de la corporation de la même ville, vont en Angleterre pour négocier un nouvel emprunt municipal.

Il y a eu cet après-midi conseil du cabinet fédéral. On y a discuté le choix du nouveau ministre des chemins de fer.

Les amis de M. Chapleau disent que celui-ci ne demandera pas le portefeuille des chemins de fer, mais qu'il est bien décidé à faire des métrés à sir John si on ne le lui accorde pas.

En incident judiciaire

St-Hyacinthe, 15 mai.—L'Union raconte en ces termes un incident judiciaire qui intéressera vos lecteurs:

Il y a quelques temps, un incident qui a mis le monde du palais en émoi, a eu lieu. On prévoyait, comme résultat, une véritable tempête. Mais tout s'est terminé dans un calme parfait.

MM. Beauchemin et Mallette, avocats, croyant avoir à se plaindre du tribunal au sujet d'un jugement rendu, auraient dans un factum en Révision, introduit des allusions considérées injurieuses pour le juge.

La cour de Révision, pour punir cette attaque, aurait ordonné la suppression du factum agressif.

Par erreur, le factum serait revenu à St-Hyacinthe, et là, le juge du district en aurait pris connaissance.

A l'ouverture du terme d'avril, comme M. Beauchemin se levait pour argumen-

tor une cause, l'hon. juge, aurait arrêté, en disant: que la société Beauchemin et Mallette était au rang des colporteurs et qu'ils ne pouvaient plus être considérés comme membres du Barreau et que la cour révoquerait de les entendre, puisqu'ils n'avaient pas fait ce qu'ils devaient faire.

On comprend la situation. Le terme s'écoula, et les causes de ces messieurs furent terminées. M. Beauchemin se rendit à Montréal et à Ottawa pour tâcher d'amener une solution. Il prétendait que le juge avait outrepassé ses pouvoirs, que la cour de Révision ayant révoqué, le tribunal de ce district n'avait rien à voir, etc. Mais le temps se continuait.

La chose semblait dans le statu quo, lorsque le 8 courant, à l'ouverture de la séance du tribunal, M. Beauchemin déclara qu'il avait pris communication du factum, en ces termes: "Il admettait que certaines expressions étaient injurieuses, et que la cour de Révision ayant ordonné la suppression du factum, ils croyaient de leur devoir de retirer ces expressions, et espérant que le tribunal serait satisfait de cette rétractation."

L'honorable juge répondit à peu près en ces termes: "Il y a déjà quelques temps que j'administre la justice à St-Hyacinthe, et je n'ai toujours eu qu'à me louer des rapports qui ont existé entre moi et le Barreau."

"Tous les avocats se sont montrés fiers de leur haute position et du respect qu'ils devaient à l'autorité."

"J'ai beaucoup regretté les paroles injurieuses contenues dans ce factum et j'avoue que je ne pouvais pas comprendre cela."

"Quand on m'en a parlé, j'ai déclaré que jamais pareille chose serait arrivée à St-Hyacinthe."

"Pour une injure comme celle qui était contenue dans le factum en question, les tribunaux pourraient imposer une peine très sévère contre ceux qui l'avaient proférée. Mais j'ai insisté fortement pour que telle peine ne fut pas prononcée, car il en resterait toujours quelque chose de domageable; et j'ai eu le plaisir de constater que ma prière avait été exaucée et qu'on s'était borné à la suppression du factum."

"Je me serais, sans doute, contenté de cela, si ce document ne fut pas revenu pour rester déposé dans les archives de ce district, pour passer à la postérité."

"C'est pourquoi je n'ai pas voulu faire d'éclat. J'ai averti les avocats intéressés d'avoir à faire disparaître le factum. On s'est contenté de répondre qu'on n'avait pas lu le factum et on a souri. Alors est arrivé l'incident du 15 avril, lequel incident a donné à la chose une publicité que je regrette, mais ce n'est pas moi qui en suis coupable."

"Aujourd'hui, on vient en cour et on fait une déclaration qui a une assez grande solennité; je le regrette. Cependant, je dois le dire à leur louange, MM. Beauchemin et Mallette reconnaissent qu'ils ont eu tort."

"Dans tous les cas, à l'heure qu'il est je suis content. J'ai lu quelque part qu'un empereur romain a dit qu'il faut toujours être assez grand pour pardonner une injure."

On reconnaît qu'on a eu tort de parler ainsi; le factum est disparu, la cour est satisfaite et le juge est assez grand pour pardonner.

Saison d'ete

Importations speciales

POUR CETTE SAISON

G. DARVEAU

58, RUE DE LA COURONNE

(ANCIENNE RUE ST-JOSEPH & ST-ROCH)

Nous avons la satisfaction d'informer nos pratiques, nos amis personnels, et les gens de la campagne que TOUTES nos IMPORTATIONS de NOUVEAUTES POUR LA SAISON D'ETE, sont arrivées et installées dans leurs compartiments respectifs.

On peut probablement trouver aussi bien ailleurs, mais on n'aura certainement pas mieux.

L'assortiment de nos grenadines, tulles, mousseline, indiennes de fantaisie, étoffes à robes en patrons, soieries unies et brochées, alpaca, cachemires, comprend une variété infinie de nuances de haut goût.

Les tweeds qui nous sont venus sont d'un tissu remarquable de finesse, et leurs nuances sont les plus nouvelles que la mode ait mise en vogue.

L'assortiment des draps et des serges est complet, celui des coiffures avec leurs accessoires, des vêtements de dessous pour hommes et femmes, ne le cèdent en rien aux autres compartiments du magasin.

Mlle Boisjoli, qui a charge des confections de vêtements et chapeaux de femmes, de notre maison, met au bénéfice de nos pratiques, un talent hors ligne et plusieurs années d'expérience.

Nous nous sommes assurés les arrivées d'un excellent tailleur pour les vêtements d'hommes, et nous reponons au magasin tout habit dont on peut avoir raison de ne pas être satisfait; ce qui ne nous est pas encore arrivé.

Enfin, nous ne négligeons rien pour offrir aux acheteurs la légitime satisfaction à laquelle ils ont droit, pour attirer chez nous la pratique par une installation de marchandises choisies avec soin et à bonne enseigne, sûrs que nous sommes que, lorsqu'une fois on est venu nous voir, on y revient.

Nous réitérons donc avec instances notre invitation à la pratique et au public de la ville et de la campagne.

COMME OUVRIERE EN MODES

Dr S. LEFRANCOIS

61, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH (En face du Presbytère)

PARDON

LECTEURS

LA JUSTICE

Do ne pas vous avoir annoncé de nouvelles marchandises depuis deux semaines

NOUS VENONS D'OUVRIR

cinq caisses d'habillements pour enfants tout ce qu'il y a de plus nouveau et de plus recherché, prix exceptionnellement raisonnables.

Un nouveau lot d'étoffes à pantalons et complets

PRIX SANS PRÉCÉDENTS

NOUS AVONS ENCORE NOTRE

ARTISTE - TAILLEUR

La semaine prochaine nous annoncerons le plus

Grand assortiment de chemises blanches et de couleurs

ATELIER QUE

Vêtements de dessous

Etc., etc., etc.

J. EMILE CARON

A son nouveau poste

NO. 21

RUE NOTRE-DAME,

BASSE-VILLE

(En face de l'église de la Dasse-Ville)

Chromos Français

A VENDRE: un magnifique lot de CHROMOS FRANÇAIS dans les derniers styles; divers et très bel, à un prix modéré.

PAGE & FRERE

Coin des rues Saint-Joseph et Saint-Denis

7 mai - 1 m

OIGNONS A VENDRE

A toute personne qui enverra 50 cts. au sous-jugé, il lui sera envoyé un baril d'oignons de trois minots, bon pour planter.

E. BLANCHET,

Rivière du Loup, Station.

5 mai J E 8j.

MM. Pelletier & Allaire

NOTAIRES

Ont transporté leurs bureaux aux

No. 4, rue St-Pierre

Au-dessus de chez MM. Audette et Boivin.

HOTEL ALBION

RUE DU PALAIS

Cet ancien hôtel connu avantageusement, est maintenant réouvert par les soins de M. J. A. Dion & Frère. La maison a été complètement réparée, peinte et meublée à neuf. Nous prions le public de continuer à accéder à cet hôtel l'encouragement dont il a joui jusqu'à présent.

Communication téléphonique.

L. A. DION & FRERE, Propriétaires

FEUTRE ou TAPIS

"CEDRE ROUGE"

Pour préserver du froid des planchers humides et inégaux, et pour la protection contre la vermine, ce tapis est sans égal.

N'en demandez pas d'autres à votre tapissier.

Aussi feutre goudronné employé avec efficacité pour envelopper les fourrures, en été.

Aussi papeteries de toutes sortes, en gros et en détail.

J. & W. REID

124, rue St. Paul

Québec, 15 avril 1939 E. & J. Im

Leclerc & Letellier

EPICIERIERS EN GROS

Marchandises en magasin et en réception

225 Tons de Mélasses Industrielles

10 Tons de sucre blanc

10 Tons de sucre brun

10 Tons de sucre roux

10 Tons de sucre noir

10 Tons de sucre blanc

10 Tons de sucre brun

10 Tons de sucre roux

10 Tons de sucre noir

10 Tons de sucre blanc

10 Tons de sucre brun

10 Tons de sucre roux

10 Tons de sucre noir

10 Tons de sucre blanc

10 Tons de sucre brun

10 Tons de sucre roux

10 Tons de sucre noir

10 Tons de sucre blanc

10 Tons de sucre brun

10 Tons de sucre roux

10 Tons de sucre noir

10 Tons de sucre blanc

10 Tons de sucre brun

10 Tons de sucre roux

10 Tons de sucre noir

10 Tons de sucre blanc

10 Tons de sucre brun

10 Tons de sucre roux

10 Tons de sucre noir

10 Tons de sucre blanc

10 Tons de sucre brun

10 Tons de sucre roux

10 Tons de sucre noir

10 Tons de sucre blanc

10 Tons de sucre brun

10 Tons de sucre roux

10 Tons de sucre noir

10 Tons de sucre blanc

10 Tons de sucre brun

10 Tons de sucre roux

10 Tons de sucre noir

10 Tons de sucre blanc

10 Tons de sucre brun

10 Tons de sucre roux

10 Tons de sucre noir

10 Tons de sucre blanc

10 Tons de sucre brun

10 Tons de sucre roux

10 Tons de sucre noir

10 Tons de sucre blanc

10 Tons de sucre brun

10 Tons de sucre roux

10 Tons de sucre noir

10 Tons de sucre blanc

10 Tons de sucre brun

10 Tons de sucre roux

10 Tons de sucre noir

10 Tons de sucre blanc

10 Tons de sucre brun

10 Tons de sucre roux

10 Tons de sucre noir

10 Tons de sucre blanc

10 Tons de sucre brun

10 Tons de sucre roux

10 Tons de sucre noir

10 Tons de sucre blanc

10 Tons de sucre brun

10 Tons de sucre roux

10 Tons de sucre noir

10 Tons de sucre blanc

10 Tons de sucre brun

FONDS DE BANQUEROUTE !!

Grandes Ventes sans réserve de Marchandises seches

SANS REGARD AU PRIX COUTANT

2,300 étoffes à robe, toute laine, (Nuns Vailings), toutennance, valant 20 et 25c. pour 10c.

525, soie à robe de 5 nuances, valant 40c. pour 15c.

Aussi un job d'entoucas et parassols à moitié xl

PLUS

Or dinaire

TRANSACTION REMARQUABLE

Le plus grand achat d'habillements de printemps et d'été qui ait été fait par notre maison.

Pendant les deux dernières semaines, la compagnie Grande Union de hardes faites à la plus grande vente argent comptant qui se soit faite à Québec.

Cette maison a été obligée d'offrir pour des raisons quelconques une partie

SOMMAIRE DES ANNONCES

Sur la terrasse.—Thomas Patvin, Saison d'été.—George Darveau, Hôtel du Lion d'Or.—E. G. Boulet, Charbon.—Madden & Ellis, Chronos français.—Pagé & Frère, Articles de quincaillerie de toutes sortes.—Compagnie Clinie, Epiciers en gros.—Leclerc & Letellier.

LA JUSTICE

QUÉBEC, 16 MAI 1889

Profondément dégoûté

L'Empire est profondément dégoûté par le temps qui court. Imaginez-vous que, pour repousser les audacieuses calomnies lancées par la Minerve contre les Canadiens-Français, que ce dernier journal avait le triste courage d'accuser d'intolérance, le tout au sujet de l'affaire Riel, quel'un s'est avisé d'écrire :

"En demandant grâce en faveur de Riel, les Canadiens-Français voulaient tout simplement intervenir en faveur d'un malheureux fou qui était la victime d'une odieuse persécution. Si Riel eût été Anglais, ils auraient épousé sa cause tout aussi chaleureusement."

"La dégoûtante hypocrisie de l'Étendard, le conservateur renégat qui a détesté nos libéraux, est démontrée dans son récent article."

Puis il cite le paragraphe ci-dessus et ajoute :

"Cependant, dans la même article, il dit : 'Riel a été pendu parce qu'il était catholique et qu'il avait du sang français.' Cet appel honteux, faux et incendiaire aux préjugés de clocher a été le cri au moyen duquel l'Étendard et ceux qui le contrôlent ont fait de l'argent et volé les injures faites à leur ambition insatiable depuis l'exécution. Cependant, ce Riel qu'ils veulent poser en martyr de sa religion et de sa race avait incité ses sauvages alliés à assassiner des Français et à massacrer des prêtres qui lui-même insultés et emprisonnés. L'Étendard dit encore : 'Les loges orangistes avaient posé leur ultimatum et Riel avait été pendu.' Cependant, ce journaliste rampiro dont l'existence politique est tirée d'un cadavre, sait que ce ne sont pas les loges orangistes qui ont demandé la mort de Riel, mais les organes du parti avec lequel l'Étendard s'est allié pour appuyer le libéral Laurier contre son vieux chef. La brutalité, le mépris de sa religion, la vénalité et la duplicité vindicative nous ont été démontrés plus loin que dans cette conduite chionne du renégat l'Étendard !

Autant de mensonges que de mots dans cette sortie furibonde de l'hypocrite organe de sir John. Enumérons quelques unes des nombreuses fautes contenues dans les vingt lignes que nous venons de traduire :

1. L'Étendard n'a jamais publié un seul mot des passages que l'Empire lui attribue. Les phrases incriminées se trouvent littéralement dans l'article que nous avons publié le 4 courant, en réponse à la Minerve qui, tout en servant au cadavre de Riel chaque fois qu'il lui prend envie de flatter ses bourgeois en insultant les patriotes, voudrait, comme l'Empire, refuser à ces derniers le droit de rétablir les faits sur les déplorable événements du Nord-Ouest.

L'Empire n'a modifié la phraseologie que tout juste assez pour la tronquer dans l'espoir de dénaturer le sens de notre pensée.

Les insultes de l'Empire et de ses congénères nous font honneur. Nous en réclamons notre part. L'Étendard ne nous en voudra pas. Il y en a pour deux.

2. Bien loin d'avoir tiré profit de l'agitation Riel, l'auteur de l'article en question a été dépourvu de son modeste revenu, aux grands applaudissements de l'Empire et de ses souteneurs, pour avoir rempli son devoir de journaliste en disant franchement ce qu'il pensait des massacres officiels du Nord-Ouest. Il n'a reçu aucune compensation pour cette perte ; il n'en attend aucune, et le journal fondé grâce aux \$250,000 de souscriptions torées a bien mauvaise grâce à l'accuser de vénalité.

3. Il est absolument faux que les massacres dont parle l'Empire aient été commis à l'instigation de Riel. La tragédie du lac à la Grenouille a eu pour auteur des Sauvages affamés que les venaisons des agents du gouvernement avaient exaspérés contre tous les blancs.

4. On le savait si bien à Ottawa que Riel n'a pas été condamné pour le massacre des missionnaires, mais sur une fantaisie accusation de haute trahison.

L'Empire a attendu un peu tard pour invoquer ce prétexte qui, du reste, lui a été fourni après coup par la Minerve.

5. En jugeant par la conduite de certains amis de l'Empire, il est permis de croire que si Riel eût été un massacreur de prêtres, comme il le prétend aujourd'hui, ceux qui ont demandé et obtenu sa tête l'auraient acclamé comme un héros.

Il est tout de même assez curieux de constater que, tout en nous accusant de fanatisme religieux et national, l'Empire et ses amis nous reprochent de ne pas être assez catholiques ni assez Canadiens-Français. Ce sont eux, les grands défenseurs de l'Étendard français et catholique, qui se sont chargés de défendre les nôtres contre des Sauvages dont un bon nombre étaient païens ou protestants, en pendant un Métis français et catholique, pour une autre offense plus ou moins prouvée.

Et nous n'applaudissons pas des deux mains ? C'est à désespérer l'Empire, qui pourtant se donne beaucoup de mal pour raviver en nous le sentiment national et religieux.

6. L'Empire abien peu de mémoire et il lui faut une dose de cynisme plus qu'ordinaire pour affirmer que ce ne sont

pas les loges orangistes qui ont demandé la tête de Riel. Nous allons lui remettre sous les yeux les citations faites à la Chambre des Communes par un réformiste anglo-protestant, M. Cameron, lors, de concert avec plusieurs de ses amis politiques, il protestait énergiquement contre le meurtre de Régina :

"De l'Orange Sentinel du 6 août 1885. 'Nous soutenons qu'il est du devoir du gouvernement de ne pas prendre en considération cette recommandation à la clémence, mais au contraire, dans l'intérêt du Dominion tout entier, de laisser la loi suivre son cours...'

"Il (Riel) a commis un meurtre des plus détestables et des plus atroces sur la personne d'un loyal sujet protestant (Le nommé Scott)."

Tiens ! Mais ce n'est donc pas pour avoir fait massacrer des prêtres et des français qu'on l'a pendu ? Au reste, nos lecteurs savent qu'il n'a pas été condamné pour le meurtre de Scott.

"Le sang de nos nombreuses victimes crie vengeance..."

Le 10 septembre, le Sentinel dit que "la sentence de la cour doit être exécutée." Mais voici quelque chose de plus concluant. Nous reproduisons ci-après la suite du discours de M. Cameron avec toutes les citations à l'appui :

"Un correspondant qui signe un Deputy-Master of Loyal Orange Lodge No. 1401, Chatham, disait le 9 octobre 1885 : 'Comme représentant du corps orangiste, je désire rappeler à sir John A. Macdonald, qui fait partie de la même société, qu'une grande responsabilité lui incombe, en ce qui concerne le sort de Riel. Si sir John venait à s'interposer pour obtenir le pardon de l'homme convaincu par la seconde fois de rébellion et du meurtre de Scott, il ferait de la justice une pure moquerie...'

"Le 29 octobre, le rédacteur du journal disait :

"En s'efforçant d'amener le gouvernement à comprendre la nécessité de pendre Riel, l'Empire a été personnellement un homme dont le seul crime était sa loyauté à la couronne britannique, a été égaré sans l'ombre d'une raison. Le sang de Thomas Scott crie encore justice..."

"Le 6 novembre 1885, le frère Morton, dans une assemblée de la Loyal Orange Lodge No. 821, a dit :

"Et cet archi-rebelle restera-t-il libre tandis que tant de loyaux orangistes ont arrosé le sol de leur sang pour soutenir l'autorité de la reine ? Jamais, (rifs applaudissements.) Et le plus tôt le gouvernement de Sir John Macdonald comprendra les véritables sentiments des orangistes sur cette question sera le mieux. J'ai été heureux de voir dans les discours du county Master Somers, du District Master Wilson et des frères Graham et Lewis, la détermination qu'ils ont exprimée que si le gouvernement permet à Rome de s'ingérer dans cette affaire et de procurer un surris à cet archi-traitre, le parti conservateur ne doit pas compter sur leurs services bien qu'ils aient travaillé et voté pour lui depuis de longues années..."

"Le 10 septembre, à une réunion régulière de la Loyal Orange Lodge, Merrickville, No. 884, tenue à Hamilton, la résolution suivante a été adoptée sans une seule voix dissidente :

"Il est résolu que nous, les membres de la loge ci-dessus mentionnée, croyons que Riel, l'archi-traitre des territoires du Nord-Ouest, ayant été accusé et convaincu du crime de haute trahison et condamné, la sentence doit être mise à exécution et Riel exécuté, et en tant qu'il sera en notre pouvoir de le faire comme électeurs, nous nous opposerons constitutionnellement à tout gouvernement qui commuera la dite sentence ou interviendra pour l'empêcher d'être mise à exécution."

Signé au nom de la loge, W. M. SMITH, W. M. T. W. WILSON, Sec.

"Voilà un ordre pur et simple. La sentence passée contre Louis Riel, juste ou injuste, qu'il soit sain d'esprit ou insensé, doit être exécutée, autrement tous les orangistes de la loge voteront contre le gouvernement. Sans aucun doute, cette résolution a été envoyée au frère sir John A. Macdonald, qui ajoute à ses autres dignités celle de 'Chevalier de la Pourpre Royale' (Knight of the Royal Purple). Il fallait obéir à cet ordre ; on y a obéi et Riel a été pendu en obéissance à cet ordre. Un membre de la loge No. 693 écrit au Sentinel en septembre 1885 :

"Que si Riel n'est pas exécuté, les candidats conservateurs perdront presque tous leurs supports dans la péninsule..."

"A une assemblée régulière de la loge No. 1457, Nelson, Manitoba, il a été résolu :

"Que nous refuserons d'appuyer tout gouvernement qui ne verra pas à ce que la justice soit rigoureusement appliquée à tous ceux qui ont pris part à la rébellion..."

"La loge No. 1506 a adopté, le 22 septembre, la résolution suivante :

"Que cette loge insiste fortement auprès du gouvernement sur l'importance de mettre ces décisions à exécution sans délai, etc..."

"A une assemblée tenue le 22 septembre 1885, dans la salle de la loge à Dunsmuir, on a adopté la résolution suivante :

"Que nous, comme membres de la loge orangiste No. 1499, voyons avec défiance l'action du gouvernement, par l'entremise du gouverneur général, qui a accordé un surris à cet archi-traitre Louis Riel, et que c'est effectivement une tentative faite dans le but de déjouer les fins de la justice. Nous refusons en conséquence d'appuyer tout gouvernement qui interviendrait ainsi et permettrait à ceux qui sont impliqués dans la rébellion du Nord-Ouest d'échapper à la pénalité d'une juste sentence..."

"La résolution suivante a été passée par la loge No. 300 :

"Que nous, comme orangistes, voyons avec un sentiment de crainte et de regret la situation présente de la question Riel, qui, bien que condamné à être pendu le 10 du mois dernier, vit encore..."

"Nous recommandons fortement qu'on ne permette aucun subterfuge et qu'aucun délai ne soit accordé qui permettrait à ce chef rebelle, justement condamné, d'échapper au châtiment. Nous désirons aussi fortement que nos frères, par tout le Canada, s'unissent pour empêcher qu'aucun outrage ne soit fait dans cette question à notre reine et à notre pays, qui nous, comme orangistes, nous nous sommes mis pour chérir et protéger..."

"A une assemblée régulière de la loge de Peterborough, No. 80, tenue le 5 novembre 1885, la résolution suivante a été passée :

"Que la loge orangiste No. 80 voit avec regret les objections, au sujet de la loi à appliquer la justice, peine d'être appliquée sur l'échafaud, à rebelle Riel

pour nos nombreux crimes, et que cette loi est d'opinion qu'aucun autre surris ne devrait être accordé, mais qu'il devrait souffrir la dernière pénalité de la loi et être pendu pour l'accomplissement de la sentence portée contre lui, et qu'une copie de la présente résolution soit transmise au très honorable sir John A. Macdonald.

W. JAMIESON, Secrétaire.

"A une assemblée de la loge orangiste No. 425, tenue le 5 novembre 1885, il a été résolu :

"Que nous, comme loyaux sujets de Sa Gracieuse Majesté la Reine, croyons qu'il est de notre devoir de nous efforcer de faire comprendre à nos représentants au parlement, la nécessité d'une administration de la justice, honnête, virile et dénuée de crainte, au sujet de l'exécution de Louis Riel, justement jugé, deux fois condamné et tant reçu sa sentence comme archi-rebelle et comme meurtrier..."

"Le TEMPS NE ME PERMET PAS, continue M. Cameron, DE LIER TOUTES LES RÉOLUTIONS, MEME TOUTES CELLES QUI SONT EN MA POSSESSION. Non seulement j'accuse le gouvernement d'avoir été influencé par le corps des orangistes loyaux mais encore, et cela à la limite extrême de cette société, à peine l'âme de Louis Riel out-elle paru devant son Créateur, qu'il se réjouissait déjà de l'outrage commis sur l'échafaud de Régina. A une assemblée régulière tenue à Moosomin deux jours après l'exécution, la résolution suivante fut passée :

"Que nous, membres de la loge loyale orangiste No. 1528, félicitons par la présente, le gouvernement d'avoir mis à exécution la sentence mort passés contre l'archi-rebelle et traître, Louis Riel, et que nous nous engageons à soutenir le gouvernement qui a prouvé que justice serait faite à toutes les classes, quelle que soit leur croyance, et de plus, si aucun trouble s'élevait grâce à l'intervention des catholiques Français ou Romains dans l'administration de nos lois ou droits, nous appuierions le gouvernement et notre constitution et nos lois, même jusqu'à répandre notre sang pour la défense de ces dernières..."

"Non contents d'avoir exécuté Riel, ils se sont assemblés en un conclave solennel et ont passé une résolution, félicitant le gouvernement sur le tragique qui venait d'arriver. A une assemblée régulière de la loge 1222 la résolution suivante a été adoptée :

"Que nous, membres de la loge de la Boyne, No. 1222, réunis, désirons exprimer notre satisfaction de ce qu'on ait permis à la loi de suivre son cours dans le cas de Louis Riel, le chef de la dernière rébellion au Nord-Ouest, qui lundi le 16 novembre a subi la peine due à ses nombreux crimes et qui était responsable de la perte de nombreuses vies d'une grande valeur, parmi lesquelles étaient deux des membres de notre noble ordre..."

"Un manifeste lancé par le Royal Black Chapter de l'Ouest d'Ontario conçoit ce qui suit :

"Nous croyons qu'à aucune époque de notre histoire comme Grand Black Chapter nos principes de loyauté, d'amour et de dévouement n'ont été plus confirmés que dans le cas présent, alors que les articles, complotant haute trahison, sont mis en jeu d'une manière si blessante, alors que le Romanisme s'incolore d'une manière aussi éhémère dans nos institutions civiles et alors que l'archi-rebelle de ces derniers temps, un traître insigne à notre pays est élevé comme un saint et un martyr, béatifié par une grande partie de la presse libérale par le Globe lui-même, essayant de renverser le monde sur l'axe de l'agitation inféctée de Riel..."

"Jamais il n'a été plus nécessaire pour nous d'être sur nos gardes, qu'aujourd'hui, à cause de la politique agressive de nos voisins ennemis ; et cela surtout lorsque, nous, hommes sages, sommes en danger, mais même nos institutions. Mais nous sommes persuadés que celui qui règne dans les Cieux ritale Seigneur les tournera en dérision..."

"Monsieur l'Orateur, je vais plus loin ; j'accuse le gouvernement et le premier ministre d'avoir, le jour de l'exécution, à peu d'heures d'intervalle de cet événement (la pendaison de Riel), reçu un télégramme de maîtres de loges orangistes disant : Bien fait ; bon et fidèle serviteur ; nous voterons tous pour vous et pour toujours. Vont-ils nier cela ? Le premier ministre ou le ministre des Travaux publics le nieront-ils ? Mais ce n'est pas tout. Non seulement les loges orangistes et les orangistes ont demandé à grand cris le sang de Riel et se sont tous réjouis de sa mort tragique, mais ils ont menacé ceux qui croient qu'un allié a été exécuté par le gouvernement..."

M. Cameron citait ensuite les ridicules menaces du Mail, alors l'organe reconnu du premier ministre, et terminait par la péroraison suivante :

"Faites attention, prenez garde, Canadiens-Français ! La loi anglaise, aux yeux du Mail et des orangistes d'Ontario, ne vous protège pas si vous votez contre le gouvernement. Si vous votez avec eux, tout est parfait, mais votez contre le gouvernement qui a pendu un homme que vous croyez allié et l'on se battra de nous pour la compagnie de Québec, et il n'y aura pas cette fois de traité comme il y en eut en 1763. Cette fois les vainqueurs ne céderont pas à ceux qui furent les vaincus. N'y a-t-il jamais eu rien, dans aucun pays, dans aucun parti, dans aucune organisation, de plus scandaleux, de plus outrageant ? Ayant soit, une fois insatiable, du sang de la victime, se délectant avec une joie féroce sur le cadavre de la victime qui perd la vie sur l'échafaud de Régina et ensuite menaçant une province libre de la vengeance des conservateurs d'Ontario, parce qu'elle a cru convenable de s'opposer à un gouvernement qu'elle a cru honnêtement avoir fait exécuter un homme qui n'aurait pas dû être exécuté..."

C'est en présence de ces faits, que l'Empire ne peut ignorer, que l'organe en chef du torse ne nie l'intervention des loges orangistes et d'accuser ses adversaires de mensonge et d'hypocrisie !

Le confrère se prétend dégoûté. Il devrait l'être surtout de la triste besogne qui lui est imposée par ses bailleurs de fonds.

M. Allan Gilmore, d'Ottawa, est un St.-Louis.

Le lieutenant colonel Lucke, de Sherbrooke, est en cette ville.

Sir Charles Tupper, Hon. sénateur Lacombe et M. Robidoux, M. P. P., sont partis aujourd'hui pour l'Europe, à bord du 'Parisian'.

M. J. L. Harris, président de la commission de raffinerie du sucre, Madame et Mlle Harris, sont partis aujourd'hui pour l'Europe.

TERRIBLE CONFLAGRATION

UNE PARTIE DE SAINT-SAUVEUR REDUIT EN CENDRES Mort du major Snoot et du capitaine Wallack

Vers onze heures et demie hier soir, le feu s'est déclaré dans la propriété de Mme McKinnan, boucher, sur la rue St.-Valier, Saint-Sauveur, et s'est propagé en arrière dans différentes bâtisses sur le terrain connu sous le nom de 'Terrain Bédard'. Les pompiers furent appelés en toute hâte, mais malgré leurs efforts réunis et leur travail énergique, l'incendie s'étendait toujours dans toutes les directions avec une rapidité effrayante. On fut obligé de faire appel aux brigades de la cité.

On manquait presque complètement d'eau et, après les quelques jours de sécheresse que nous avons eus, on imagine facilement quel progrès devait faire le terrible élément dans ce quartier dont presque toutes les maisons sont en bois.

Comme le foyer de l'incendie se trouvait relativement peu éloigné de la rue Saint-Ours, on a pu attacher des boyaux aux bornes-fontaines de l'aqueduc de la ville, mais il était trop tard.

A deux heures, presque toutes les rues ou parties des rues Saint-Ambroise, Sainte-Marguerite, Parent, Cheneau, Saint-Marie-Bédard, Saint-Louis n'étaient plus qu'une immense conflagration brûlant avec une intensité terrible et avivée par une violente brise de nord-est.

Pendant quelque temps, on a craint pour l'église et le presbytère, mais l'incendie suivait la direction du vent, et a passé outre rasant tout sur son passage en arrière de la rangée de maisons sur le côté nord de la rue Massue jusqu'à la rue Albert.

À partir de la propriété de Mme McKinnan où le feu s'est déclaré, il ne reste plus qu'un monceau de ruines jusqu'à la rue Albert, excepté du côté sud où il y reste les maisons de l'enclos de la rue Saint-Valier avec la rue Massue. Les propriétés de M. le docteur Fiset sont brûlées, ainsi que la grande bâtisse en briques de M. Lépine.

Le marché Saint-Pierre, avec sa magnifique halle, a échappé au désastre. Rien ne saurait rendre les scènes de désordre et de déolation qui se sont passées au milieu de cette conflagration. Presque tout ce quartier était habité par ouvriers qui vont ainsi se trouver sur le pavé.

À trois heures la garnison de la citadelle est arrivée marchant en colonne sous les ordres du major Short. Tous les soldats se sont séparés immédiatement par détachements et se sont mis à l'encre aux endroits les plus menacés. Ils ont été d'un puissant secours, ont fait un travail de géant. Les maisons de bois et les hangars tombaient en un instant sous leurs coups de hache et tirés par des câbles.

Lorsque notre reporter est parti du théâtre du sinistre, nos braves soldats semblaient réussir à circonscire le feu du côté de la rue Albert.

Une remarque en terminant. Nous avons entendu un pauvre ouvrier qui emportait péniblement des meubles sauvés de sa maison en feu, dire à un membre du conseil municipal de Saint-Sauveur : 'Nous avons besoin d'eau ce soir M...' Le lecteur doit comprendre.

Si St-Sauveur avait eu l'eau de l'aqueduc on n'aurait peut-être pas à déplorer pareil désastre aujourd'hui, et une foule de pauvres gens ne serait pas ruinés et sans abri.

Etrange coïncidence, une heure environ avant que le feu ait éclaté, on venait de rejeter au conseil municipal le projet de l'installation de l'eau de l'aqueduc dans cette paroisse à l'heure qu'il est si terriblement éprouvée.

Cette conflagration a été cause de trois pertes de vie. L'élément destructeur faisait tant de ravages que pour réussir à le circonscire quelque peu, on a été obligé de faire sauter plusieurs maisons au moyen de pièces à la dynamite.

Vers 6 heures, ce matin, le major Short, le capitaine Wallack et un soldat dont on ne connaît pas encore le nom entrèrent dans une maison où ils y déposèrent une de ces pièces après l'avoir allumée. Quand ils allèrent pour retirer la porte de cette maison s'était refermée. Les malheureux qui se trouvaient en dedans, sans qu'ils ne purent réussir à ouvrir la porte ou se faire dans la panique ils se firent écrasés dans la maison dont ils ne connaissent pas les divisions, ne purent sortir à temps.

Quelques minutes s'écoulèrent, puis une détonation se fit entendre, terrible, et soulevait des brisiers de feu, la maison en question venait de sauter. Un cri d'effroi fut poussé par les spectateurs de ce horrible spectacle. Les soldats de la Batterie B et les gens s'élançant vers ces décombres fumants sous lesquels agonisaient trois êtres humains, victimes de leur dévouement.

Les confrères militaires de ces malheureux, avec l'énergie du désespoir et pleurant à chaudes larmes, essayèrent de soulever les poutres enflammées, mais leurs efforts furent vains.

Cependant deux furent retirés, le capitaine Wallack et un soldat, tous deux heureusement mutilés.

Le capitaine avait la figure toute ensanglantée, les yeux sortis de leurs orbites, un bras et une jambe horriblement blessés. Quelques minutes après tous deux rendaient le dernier soupir.

À 8 heures ce matin le cadavre du malheureux Short était retiré des débris. Il avait le crâne fracassé et d'autres horribles blessures. Un autre soldat a été aussi grièvement blessé.

Le spectacle ce matin est vraiment horrible et navrant à voir. On ne peut lire au juste le nombre de maisons incendiées ; on le porte à plusieurs cents, et on compte près de 2000 personnes aujourd'hui sur le pavé, et n'ayant aucun logement. Un grand nombre ce matin, n'ont pu encore trouver de refuge et étaient exposés au grand air, au milieu d'une pluie battante.

L'église, le Convent, l'école des Frères ont pu être sauvés ainsi que la halle.

Ce qui s'est passé la nuit dernière à St-Sauveur faisait peine à voir. Les hommes surtout et même les femmes étaient attérés sous le coup du malheur qui les frappait. A les voir sauver leurs effets, emporter souvent des choses de peu de valeur pour laisser aux flammes des objets infiniment plus précieux, il était facile de constater que la population était sous le coup d'une panique véritable.

DERNIERES DEPECHEES

Greves en Allemagne

BONS CONSEILS AUX GREVISTES

Les troubles se propagent

Berlin, 15 mai. — L'empereur Guillaume a reçu, hier, les délégués des grévistes. Il leur a assuré que le gouvernement ferait tout en son pouvoir pour régler les difficultés. L'entrevue a duré quinze minutes. L'empereur a écouté avec intérêt les griefs des mineurs et parfois leur a posé des questions. En réponse à leurs plaintes, il a dit qu'il prenait un intérêt personnel au bien-être de ses sujets en Westphalie comme il s'intéresse au bien-être de tous ses sujets.

Il a soigneusement suivi la lutte et a donné ordre de faire une enquête soignée des faits. Il a mis la députation en garde contre les complots des agitateurs politiques et spécialement des socialistes. Il regrette qu'il n'ait eu des émissaires et dit qu'il est impossible de tolérer un pareil état de choses. 'Dites à vos confrères, ajouta-t-il, que l'empereur lui-même, si c'est nécessaire, donnera ordre de faire en brèche, et de faire feu sur les émeutiers, pendant que s'ils sont tranquilles l'empereur les protégera.'

L'empereur espère que les grévistes régleront leurs différends sans l'intervention du gouvernement.

Le Post de cette ville insiste pour que le gouvernement ordonne un arbitrage entre les propriétaires des mines et les grévistes. A Bochum, hier, ces derniers avaient repoussé les mineurs voulant retourner à leur travail à la mine Prince Régent, ont été repoussés par les soldats.

Les patrons ont envoyé une députation pour avoir une entrevue avec l'empereur.

Des quantités considérables de charbon anglais et belge arrivant à Essen. Trois mille mineurs dans le district de Herforden se sont mis en grève. Les ouvriers du gouvernement à Koenigsberg sont partis en grève hier matin, mais sont retournés à l'ouvrage en apprenant les efforts qui étaient faits à Berlin pour régler les difficultés.

Les villageois à Essenheim se sont livrés à des émeutes à propos de certains droits de terre qu'ils réclamaient et ont attaqué les gendarmes qui cherchaient à rétablir l'ordre. Les gendarmes ont fait feu, tuant sept personnes.

Échos d'Europe

Londres, 15 mai.—William O'Brien a obtenu un bref contre lord Salisbury sur accusation de libelle. Dans un discours récent à Walford, le premier ministre a accusé M. O'Brien d'avoir commis le meurtre et le vol des hommes qui occupaient les fermes dont les fermiers avaient été évacués. C'est de ce discours que résulte la poursuite actuelle.

Lisbon, 15.—Le Portugal enverra des délégués au congrès international anti-esclavagiste qui sera tenu en août prochain, conformément aux arrangements pris par le cardinal Lavergne.

Londres, 15.—Les mineurs de Yorkshire menacent de se mettre en grève si leurs patrons n'augmentent pas leur salaire. 15,000 avis ont été distribués parmi les mineurs leur conseillant de quitter le travail si les salaires n'étaient pas élevés.

Paris, 15.—On annonce la mort, à Zurich, du comte Ladislas Plater, le patriote polonais, exilé de son pays à la suite des événements de 1830 et 1831.

Bulletin maritime

Navigation océanique

Egypte Queenstown New-York
Lain Southampton

Le steamer Parisian, capt Ritchie est arrivé de Montréal à 1.20 p. m. hier, et a continué ce matin à 9 heures pour la mer.

Le steamer Vancouver, sera le prochain paquebot qui visitera notre port.

Le steamer Buens Ayren est parti hier pour Montréal.

Le steamer Norwegian parti de Québec le 5 de mai est arrivé à Glasgow hier matin ayant à son bord 558 bêtes à cornes et 51 moutons.

Le steamer Lake Nepigon, parti de Montréal, est arrivé à Liverpool le 13 du courant.

Le steamer Lake Huron, ayant débarqué sa cargaison, est parti pour Montréal, hier, à 2.30 p. m.

Le steamer Lake Winnipeg est arrivé de Montréal, hier, et a continué pour Liverpool.

Le steamer Toronto est parti à 2 p. m. hier, pour Liverpool.

Le steamer Chelydra ayant débarqué sa cargaison, est parti hier après-midi, à 5 heures, pour Montréal.

Le barque Dora, venant de Barbades et que l'on rapporte en détresse à Antigua, a à son bord une grande quantité de bœufs de melloso.

Le steamer Edmondslay, venant de Sunderland est arrivé dans notre port hier et a continué pour Montréal.

Le navire Hovding ayant complété sa cargaison est parti pour la mer aujourd'hui.

Le barque Norway, venant de Granton avec une cargaison de charbon est arrivé dans notre port hier matin à la remorque du Lake.

En route pour Québec : Edmond Kaye, Thompson, Villa Ricos, Ior mai ; Mulherby, Olsen, Greenock, 12 mai.

Pour Gaspé : Dawn, Honsell, Barbades, 20 avril.

Le montagnon percé au bureau de la douane de Québec, le 15 mai est de \$3,468.58.

HEURES DE LA MAREE HAUTE A QUEBEC

Table with 4 columns: Day, mai, matin, soir. Rows: Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi, Dimanche.

N. B. Le courant continu à monter 45 minutes après la marée haute.

Ouverture d'un nouvel atelier de photographie 135, rue Saint-Joseph, Saint-Roch de Québec

A mes amis, à mes clients, au public ! J'ouvrirai le 18 mai un nouvel atelier de photographie à Québec, tout en gardant mon atelier de Lévis tel qu'il est. Mon nouvel établissement sera l'un des plus grands studios de Québec.

Le patronage que j'ai reçu jusqu'à ce jour à Lévis me fait espérer d'en retirer double avantage en facilitant au public des deux rives l'accès d'établissements de ce genre. Aussi j'invite cordialement tous ceux qui liront ceci à venir visiter mes deux ateliers, où 25 employés seront à la disposition du public, pour aider à exécuter les ouvrages qu'on voudra bien nous confier. Nous voulons satisfaire les plus difficiles, depuis le portrait bijou ou carte de visite jusqu'au portrait grandeur nature en photographie fait à l'encre de Chine ou au crayon. Les deux ateliers sont pourvus des appareils perfectionnés pour faire les portraits de toutes grandeurs. Tous les ouvrages sont garantis de première classe. Autre mérite de ces appareils : ils copient à la perfection les petits portraits même lorsqu'ils sont détériorés, tenus ou à demi effacés et reproduisent en grandeur naturelle avec une parfaite fidélité de ressemblance et d'expression. La restauration des vieux portraits, qui sont tout besoin d'être retouchés, modifiés même dans une partie de la toilette, est par ce moyen la chose la plus facile pour moi. J'expose au reste dans mes deux ateliers, à Québec et à Lévis, toute une collection de portraits pris d'après nature ou copies et agrandis, qu'on pourra examiner et juger. J'invite donc cordialement tous ceux qui désiraient avoir leur portrait en grand ou qui voudraient créer une agréable surprise à leurs amis à venir visiter l'un ou l'autre de mes ateliers. On se convaincra ainsi par soi-même de la supériorité de ces procédés sur tout autre. Toute commande dont on voudra bien m'honorer recevra la plus grande attention.

Mes prix sont à la portée de toutes les bourses.

NOTES

Il y aura aujourd'hui réunion du cabinet provincial. C'est aujourd'hui le scrutin à Comp-ton.

L'hon. P. Garneau est parti hier soir pour New-York; il sera absent pour une semaine.

M. Jules Tessier, député de Portneuf, est attendu ce matin du Montréal, où il passera deux jours pour affaires professionnelles.

M. L. P. Cardin, M. P. P., est en cette ville.

Le Rév. L. L. Dupré, curé de Sorol, est en cette ville depuis mardi. Il est venu assister à la consécration de la Basilique de Ste Anne de Beauport.

M. A. J. Horan, du département de la justice, Ottawa, récemment converti au catholicisme, est actuellement en visite chez Son Eminence le cardinal Taschereau.

Sir Charles Tupper était à Québec. Il s'embarquera aujourd'hui pour l'Europe pour retourner en Europe.

Sir Charles, que nous n'avons pas vu depuis un certain temps, nous a paru un peu vieilli; mais il est encore robuste en dépit de son âge (soixante-huit ans) et de sa carrière mouvementée.

L'hon. F. Langelier et l'hon. R. F. Masson, ex-licencié-gouverneur de la province, ont séjourné pour la première fois mardi au Conseil de l'Instruction publique.

Le Conseil a siégé hier au grand complet dans la salle de l'Assemblée législative. Il a été impossible à notre reporter de se procurer des détails sur cette séance; on l'a informé que le Conseil siégeait à huis-clos. Il a seulement pu jeter un coup d'œil sur l'assemblée au moment de l'ouverture, et a pu voir le premier ministre occupant son siège de député, et causant avec ses deux voisins Son Eminence le cardinal Taschereau et Mgr Laflèche.

Nous regrettons d'apprendre la mort de madame Adèle Pinault, veuve de feu Germain Durand, arrivée à Lotbinière le 8 mai courant, à l'âge de 83 ans. Elle était la mère de Mme E. H. Laliberté, de Warwick.

Nous condolons à sa famille en deuil.

Nos compatriotes de l'Etat de Minnesota tiendront prochainement leur convention nationale à St-Paul.

Ovide Musin, le célèbre violoniste belge, s'est fait naturaliser citoyen américain.

Lerdo de Tojoda, l'ex-président du Mexique, est mort.

L'hon. colonel Rhodes est attendu cet après-midi de Montréal où il était allé assister à une réunion du Conseil des Arts et Manufactures, et de Richmond où il a fait la visite d'une école d'agriculture.

L'honorable M. Papineau s'est démis de ses fonctions de juge de la Cour Supérieure pour raison de santé. Sa démission a été acceptée.

La police Les hommes de police ont changé de poste lundi dernier, le terme de quatre mois étant terminé.

Conc. de l'histoire et Historique Il y aura réunion de ce comité vendredi soir à 7 heures p. m. pour affaires très importantes.

Accident Hier après-midi, des jeunes garçons amusaient à jouer sur les glaces. L'un d'eux en courant sur le bord de la falaise perdit tout-à-coup l'équilibre et glissa sur la pente rocheuse longeant la terrasse. Dans sa chute il s'indigna plusieurs blessures au visage et au genou. Le blessé put cependant s'en retourner seul chez lui.

Séance musicale Plusieurs dames de la meilleure société de Québec ont fortement insisté auprès de la brillante troupe de M. Heineberg, le priant de se faire entendre en public avant son départ de Québec. Nous espérons que la gracieuse artiste se rendra à l'invitation qui lui est faite.

Rimonski Parmi le grand nombre de voyageurs qui sont arrivés au St-Lawrence Hotel tenu par A. St-Laurent et Cie, on voit inscrits les noms de MM. L. Z. Jones, M. P., pour Gaspé; F. X. Lemieux, M. P., P. P.; L. C. Casgrain, M. P., P. P.; Québec; le colonel W. P. Rice, gérant de la compagnie de Manicouagan.

Comp. de content. Dans la rue Champlain, ce matin, vers deux heures, un matelot norvégien de nous ignorons le nom, a reçu trois coups de canif dans le dos, pendant qu'il était mêlé à une bagarre avec cinq ou six de ses confrères.

M. le docteur Gosselin appelé en toute hâte constata que les blessures n'étaient heureusement pas mortelles.

Les travaux sur la Terrasse On doit, dit-on, continuer bientôt les travaux de reconstruction du mur de la Terrasse, commencée, l'été dernier. Tant mieux. Le plus tôt ils seront terminés, le mieux ce sera, car cette pierre annoncée en cet endroit, cette clôture grandement faite et rétrécissant ce lieu de promenade, sont d'un très mauvais effet.

Mason et Hamlin Le journal de Boston, le Boston Traveler, écrivait il y a quelques années, relativement à ces fabricants "Mason et Hamlin" un long article analytique où nous croyons devoir reproduire les quelques lignes suivantes: "Les manufacturiers "Mason et Hamlin" semblent vouloir se créer par l'excellence de leurs pianos une réputation égale à celle que leur ont valu déjà leurs merveilleuses orgues de salon. Après un laps de temps considérable écoulé en d'interminables expériences faites par des ouvriers d'une habileté consommée et par des experts aussi habiles qu'il est possible d'en rencontrer dans

aucune manufacture au monde, ils sont arrivés à produire un piano absolument remarquable qui a procuré les éloges et l'admiration des meilleurs juges en la matière. Ce qui, dans le mode de fabrication, distingue leurs instruments de tous autres, c'est que la corde, au lieu d'être fixée à une cheville parfaitement enfoncée dans un sommier en bois, est simplement retenue par un support métallique qui fait corps avec toute la charpente. De cette façon, rien ne peut bouger et les avantages qui résultent de ce mode de fabrication sont: 1. Une merveilleuse qualité de son; 2. Une plus grande netteté de sonorité, une tenue de l'accord bien supérieure, une plus grande résistance aux influences climatiques, une solidité et une durée plus considérables. Mason et Hamlin ont déjà fabriqué 150,000 orgues de salon; nous espérons qu'on leur demandera autant de pianos." Le désir de l'écrivain, exprimé dans les lignes ci-dessus, se réalise tous les jours en les fabricants, avec un fort surplus de travail, peuvent à peine suffire à remplir les ordres qui leur sont adressés de toutes les directions.

Bijouteries M. J. E. Gagnon, bijoutier, rue St-Joseph, St-Roch, désire informer le public qu'il offre en vente des bijoux, ainsi que brillants et orfèvreries de toutes sortes, instruments d'optique, lunettes en cristal de roches, etc. Tout se vend à bon marché. Une visite est sollicitée. J. E. G. 1-1

Un magasin de fruits, etc M. Joseph Julien, informe le public qu'il vient d'ouvrir un magasin de fruits, poissons, légumes, œufs, etc., coin des rue St-Jean et St-Augustin, porte voisine de la maison de MM. Lemieux et Cie, en ce quartier.

Flours: Fleurs: Graines de Verbena, Zebra Zinnia, Pink, Sweet Pea, Stock, Cypress, Wine, Mignonette, Sunflower, Sweet Sultan, Primevère, Pensées, Swan River, daisy, etc., etc. En vente aux pharmacies Morin et Cie, 314 rue Saint-Jean et 33-34 rue St-Pierre. 2211.

LA VERITE Au sujet du TYPE-WRITER victorieux Remington.

RAPPORT du comité nommé pour décider de la plus grande vitesse de ces instruments au concours de Toronto, le 13 Août 1888.

"En écrits généraux — matières de procès-verbaux, actes légaux et commerciaux. — Mlle M. E. Orr, a gagné la médaille d'or et le titre de champion du monde." "M. Mc-GURRIN a gagné la médaille d'argent dans la même classe."

Mlle M. E. Orr. Signé: THOS. PICKNEY, prés. N. S. DUNLOP, sec. C. F. STANBURY, W. W. PERRY, T. MACGILLICUDDY.

Tous deux s'étaient servis du TYPE-WRITER REMINGTON

Le REMINGTON a aussi remporté le premier prix à Cincinnati et le premier prix à New-York, où la plus grande vitesse dans les ouvrages légaux et les correspondances. Pour toutes informations, s'adresser à JOHN O'FLAHERTY, Rue St-Jacques, Montréal

Le vapeur "ORLEANS" Cap. BOLDUC. LE ET APRES LE 5 MAI de temps et les circonstances le permettant, ce bateau fera le trajet comme suit:

De Lévis, De Québec, 5.15 A.M., 6.00 A.M., 10.00 A.M., 1.30 P.M., 3.30 P.M., 5.30 P.M.

LES DIMANCHES (Midi) 1.45 P.M., 3.15 P.M., 5.00 P.M., 7.00 P.M.

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 heures du matin à Lévis, et dans l'après-midi les heures seront les mêmes que le dimanche.

Ligne de St-Basile, Sillery et Québec LE VAPEUR "LEVIS" Cap. L. DESROCHERS.

A commencer le 6 MAI, (le temps et les circonstances le permettant), fera le trajet comme suit: St-Romuald, Québec, 6.15 A.M., 8.00 A.M., 10.00 A.M., 1.30 P.M., 3.30 P.M., 5.30 P.M.

LES DIMANCHES, 2.00 P.M., 3.30 P.M., 5.00 P.M.

Arrivant à Sillery et au quel de M. Downes en montant et descendant. Tous les matins il y a un voyage de St-Romuald et de Sillery à Québec, à 9 heures A.M. et à 7 heures X.M.

LES JOURS DE FÊTE, un voyage se fera à 8 heures du matin de St-Romuald, et dans l'après-midi, les heures seront les mêmes que le dimanche.

LIGNE DE STE-ANNE A PARTIR DU 20 AVRIL LE VAPEUR PROTECTOR, Cap. J. B. PORTER.

Le Dimanche: A 6 h. A.M., 8.00 A.M., 10.00 A.M., 1.30 P.M., 3.30 P.M., 5.30 P.M.

CHEMIN DE FER DE QUEBEC ET DU ST-LAC JEAN

Le et après SAMEDI, le 5 SEPTEMBRE 1888, trains partant de la station de Québec à 6.30 h. et arrivant comme suit, excepté le dimanche ALLANT AU NORD 8.00 A.M. — Express direct pour le Lac Saint-Jean tous les jours, arrivant à la Jonction Chambord à 6.30 P.M., et à Roberval à 7.10 P.M.

ALLANT AU SUD 6.15 A.M. — Train mixte de St-Raymond, tous les jours pour Québec, et arrivant à 9.35 A.M.

10.00 A.M. — Express direct de Roberval (de la Rivière à la Jonction Chambord) à 10.40 h. tous les jours, pour Québec, et arrivant à 3.10 P.M.

Les trains sont recommandés à St-Ambroise avec les omnibus allant au village Linden, Lorette, et à la Rivière à la Jonction Chambord, et à la Jonction Chambord avec l'omnibus pour le village Valcartier, et à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins.

St-Jean et pour tous les points des districts du lac, la Rivière et à St-Gabriel avec le nouveau chemin. St-Jean et pour tous les points des districts du lac, la Rivière et à St-Gabriel avec le nouveau chemin.

CHÉMIN DE FER LE QUEBEC CENTRAL La ligne la plus directe et la meilleure pour Boston et tous les points de la Nouvelle-Angleterre via Sherbrooke et Newport, Vermont.

Le et après LUNDI, le 20 octobre prochain, les trains quitteront Québec: Express-Depart de Québec par le bateau-passeur à 11.40 p.m., de Lévis à 10.40 p.m., arrive à la Jonction de la Beauce à 4.25 p.m., arrive à Sherbrooke à 3.00 p.m., arrive à New-York à 11.40 p.m.; arrive à Boston à 8 h. 30 a.m.; arrive à New-York à 11 h. 45 a.m.

MIXTE-Part de Québec par le bateau-passeur à 1.30 p.m., de Lévis à 2.30 p.m.; arrive à la Jonction de la Beauce à 6.40 p.m.; arrive à Sherbrooke à 5.15 p.m.; arrive à New-York à 11 h. 45 a.m.

Les trains arrivent à Québec: EXPRESS-Part de New-York à 4 h. 00 p.m.; de Boston à 7 h. p.m. New-York, et à Québec à 11.40 p.m. Lévis, et à Québec à 11.40 p.m.

MIXTE-Part de St-François à 6 a.m., de la Jonction de la Beauce à 7 h. 25 a.m.; arrive à Lévis à 11.45 a.m., et à Québec par le bateau-passeur à 11.30 a.m.

Connections faites avec l'Intercolonial à la Jonction d'Harlowe et à Lévis pour les passagers allant par cette ligne dans les différents points de la Nouvelle-Angleterre, Malles de New-York et Boston transportés sur cette voie.

Les billets et autres informations, s'adresser au bureau général des billets, en face de l'Hôtel St. Louis. A. STEELE, Gérant-général.

H. WALSH, Gérant des passagers. Sherbrooke, 25 octobre 1888.

COMPAGNIE DE NAVIGATION Richelieu et d'Ontario Quebec et Montréal

Le steamer QUEBEC, capitaine R. Nelson, partira du quai Napoléon les mardi, jeudi et samedi.

Le steamer MONTREAL, capitaine L. H. Roy, les lundi, mercredi et vendredi, arrêtant à Batiscan, Trois-Rivières et Sorol, départ de Québec à 5 heures P. M.

ATTENTION!

Le succès remporté jusqu'à ce jour depuis leur ouverture par MM. Fortier & Royer prouve que, la pratique qu'a bien voulu encourager cette nouvelle maison, a été satisfaite de ses achats

L'assortiment varié et de goût qui s'étale sur les tablettes, et en même temps que la politesse avec laquelle on est certain d'être servi, devrait attirer tout Québec à se rendre au poste No. 11, rue Notre-Dame.

12 Caisses de Marchandises nouvelles comprenant un assortiment complet en cachemire noir et couleur, jerseys job, crêpes dans tous les prix, tweeds et serges noirs.

FORTIER & ROYER 11, RUE NOTRE-DAME

A. S. PFEIFFER & CIE Etablissement de nettoyage de tapis, faisant partie de leurs ouvrages de teinturerie bien connu

CES MESSIEURS désirent attirer l'attention sur le fait qu'ils nettoient les tapis par un procédé tout-à-fait nouveau et pas du tout nuisible. Pouvant à la vapeur.

LOTÉRIE NATIONALE Sous le patronage de M. LE CURE A. LABELLE

19 Juin 1889 A 2 heures P. M. Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Victoria, chapitre

Victor Marier Agent pour la vente des billets à Québec, et à toute demande de billets par lettre doit être adressée, No. 83, rue d'Aiguillon.

PURGEZ-VOUS! Voilà le printemps arrivé. C'est aussi le meilleur temps pour vous purger.

J. E. P. RACICOT, 25, rue Saint-Joseph, St-Roch. Les mêmes remèdes sont aussi en vente à Montréal, No 1434, rue Notre-Dame, et à Sherbrooke, No 9, rue du Tour.

CANARDS PEKIN Importés pour la reproduction dans le pays par TOUSSAINT & LACROIX

MESSIEURS TOUSSAINT & LACROIX propriétaires de l'établissement d'incubation artificielle de Sainte-Anne de Beauport, offrent en vente 500 canards de la race Pekin pour fins de reproduction.

WILLIAM BELL & Cie, La Cie DOMINION, THOMAS & Cie, SCHIEDMAYER, etc.

MACHINES A COUDRE: New-Williams et Davis A entraînement vertical.

COFFRES DE SÛRETÉ (safe) Vitrines (show cases) 219, rue St-Joseph

L. N. MILLER, SE'IL REPRESENTANT A QUEBEC POUR H. BERNARD IMPORTATEUR-MONTREAL

NOUVELLE EPICERIE CROUSSEAU A OUVERT LE 25 Avril prochain

Epicerie de 1er classe Buteau et St-Paul Ancien poste de Rioux et Cie occupé pendant 17 ans par ce dernier.

Pour la qualité et les prix nous donnons entière satisfaction. Une visite est respectueusement sollicitée. J. E.

Feuilleton de LA JUSTICE

84

BOITE DE PLOMB

Ne souriez pas, Julien..... Votre sourire me fait mal..... Vous avez de l'argent, et je suis pauvre; mais je possède des trésors dont vous êtes privé.

—Je ne vais pas souvenir à l'église et vous m'adresserez un sermon gratis! Mais, monsieur Raimbault, j'ai l'âge de rire éclatant et des folies hasardeuses! A Dieu ne plaise! que je change tout cela pour votre austère morale.

—L'expérience donne quelque fois des leçons plus dures que les miennes. —Je vais à mon souper, bonsoir!

—Vous ne m'en voulez pas? demanda Pierre. —Non, je vous crois sincère, et ma mère vous aime beaucoup. Franchement j'aime à vous voir dans vos heures brillantes, ou vous êtes éloquent sans le savoir peut-être, mais quand j'ai envi de faire une folie vous avez raison ce n'est pas vous que je dois prendre pour compagnon.

Pierre le regarda tristement s'éloigner. Leurs relations ne purent devenir complètement intimes. Trop de choses les réparaient. Cependant Julien se montrait cordial à l'égard de Pierre quand il le rencontrait chez madame de Croissy. Ce qu'avait souhaité la jeune femme ne se réalisa donc pas d'une façon absolue.

Pierre demeura le plus studieux des élèves, le plus reconnaissant des fils, car il éprouvait pour le comte de Nantilly une tendresse vraiment filiale. La maison de Madame de Croissy était celle où il se plaisait le plus. Tout l'y retenait et l'y reposait. Et la jeune femme finissait par trouver sa journée incomplète quand Tony, M. de Nantilly et Pierre Raimbault n'avaient point passé une heure avec elle.

Elle éprouvait un besoin d'autant plus grand de voir des amis, sur ce de graves inquiétudes la venait assaillir. Elle les cachait à son mari, mais elle savait que dans une circonstance grave, Tony et M. de Nantilly lui viendraient en aide. Ne pouvant plus puiser dans la bourse paternelle, en dehors de la pension qu'il recevait, trop habile pour faire des dettes dont son père pouvait avoir connaissance, Julien s'adressait à Madame de Croissy. Elle lui donna les premières sommes qu'il demanda; hasarda plus tard de douces observations, et finit par s'alarmer. Il lui fallut supprimer ses dépenses personnelles afin de faire face à celles de Julien, et ces privations ne suffisant pas elle contracta des dettes à son tour.

La pauvre femme que sa tendresse aveugle rendait d'une faiblesse désespérante, venait de récapituler sur son registre les sommes données à Julien: elle se demandait quelle digne opposer à sa folie, quand le jeune homme entra chez elle sans frapper. Il était très pâle. Les veilles, les orgies avaient pâli son teint, et creusé ses joues. Il tremblait légèrement en embrassant d'une façon distraite.

—Ma Mère, dit-il d'une voix brève, je sais que déjà vous avez fait pour moi de nombreux sacrifices, celui que j'implore ce matin sera le dernier. —Mon Dieu! mon Dieu! que vas-tu m'apprendre.

—Il me faut vingt mille francs. —Mais je ne les ai pas, tu le sais bien. —Demandez-le à mon père, il ne sait rien vous refuser.

—J'ai déjà contracté à son insu pour une somme égale de dettes. —Oh! vous pouvez parler de folies de toilettes, de fantaisies.

—Je n'en ai point, répondit Marguerite. —Mais il me faut de l'argent, il m'en faut..... Comprenez-vous? Si je ne paie pas ce matin, je suis déshonoré..... exécuté au cercle.

—Tu as joué, malheureux? —Et j'ai perdu. —Que faire, demanda madame de Croissy, que faire? Vous avez vos diamants, dit Julien.

La jeune femme frissonna. Son fils avait dit cela tranquillement comme s'il s'agissait de la chose la plus simple du monde. Cependant madame de Croissy ne tenait pas seulement à ses diamants parce qu'ils étaient beaux, mais parce qu'ils avaient été placés dans sa cor-

beille de jeune mariée. D'ailleurs que dirait son mari s'il ne les voyait point un jour d'opéra ou à quelque bal.

Démontrez-les, dit Julien, d'une voix Apre, j'engagerai les pierres et vous remplacerez les diamants par du strass jusqu'à ce que je vous aie rendu le montant de l'engagement.

—Mais comment le rendras-tu jamais? —Ce qu'une partie me fait perdre une autre partie peut me le rendre.

—Ecoute, dit Madame de Croissy, je devrais te refuser et t'obliger à te confesser à ton père. Je ne le ferai point à la condition que tu me jureras de ne jamais toucher une carte.

Julien jura, hâtivement, il était pressé. Marguerite prit son élan et deux larmes tombèrent sur les pierrieres, larmes plus pures et plus précieuses à la fois que ses diamants.

A l'aide d'un canif, Julien fit prestement sauter les gemmes hors des griffes, puis les enferma dans une petite boîte, il s'éloigna.

—Mais embrasse-moi donc! lui cria Marguerite. —Vous êtes vraiment bonne, fit-il avec une nuance d'attendrissement.

L'émotion était si rare dans cette nature éminemment personnelle, que madame de Croissy sentit en la constatant un vif mouvement de joie.

—Ecoute, lui dit-elle, si tu crois me devoir un peu de reconnaissance, reste davantage en famille, abandonne la compagnie d'amis dangereux avec qui, en dépit de tes promesses et de tes intentions, tu tenteras de lutter de luxe et de folies.

Rapprochetois de Pierre Raimbault dont l'exemple est fortifiant et sain, Demain, nous avons un petit dîner, tu seras des nôtres.

—C'est convenu, mère. Je cours me libérer et je reviens vers vous. Si vous le voulez nous irons au bois ensemble.

—Vas-tu commencer à gâter ta mère? demanda Marguerite avec un sourire.

—Il serait grandement temps, répondit-il.

Julien tint sa parole après des démarches assez compliquées, il revint à l'hôtel et se montra rempli d'attentions pour sa mère. Depuis longtemps madame de Croissy ne s'était pas senti aussi heureuse. Elle manifesta sa joie d'une façon si tendre que le jeune homme en demeura touché. Cette impression sembla d'ailleurs d'une crainte si sérieuse pour l'avenir qu'il résolut sinon de changer de vie du moins de se montrer plus circonspect. Il gardait la conviction que son père ne lui pardonnerait pas d'avoir abusé de la faiblesse de sa mère, jusqu'à lui faire engager par lui ses diamants.

Madame de Croissy toute heureuse de la fin de la journée de la veille, se sentait en verve de bonheur et de gaieté quand le lendemain elle reçut ses notes. C'était une réunion très intime à laquelle devait seulement se trouver Lucie Binval, sa tante, mademoiselle Lise Binval, le comte de Nantilly, Tony Marsill, et Pierre Raimbault.

Julien ne sembla point s'apercevoir de peu de bonne grâce de mademoiselle Lise, et de la froideur marmoréenne de Lucie. Ce fut pour sa mère qu'il se montra plein d'attentions. Du reste, Lucie lui avait toujours produit l'effet d'une pensionnaire. Il n'avait jamais songé que celle qu'il avait vue enfant était devenue une femme, et il continuait à la traiter comme un être sans conséquence.

Le comte de Nantilly et Tony Marsill ne tardèrent pas à mettre la conversation sur les arts. Ils parlèrent de leurs voyages, des impressions reçues.

Pierre interrogé à son tour, du répondre, et il le fit avec autant de modestie que de grâce. L'âme vibrante dans ce jeune homme avait une incroyable ardeur. Qu'il parlât de vertu de poésie ou des grands spectacles de la nature, il entraînait ceux qui l'attendaient dans une sphère interdite aux esprits médiocres. Il s'abandonnait alors à une verve pleine d'abondance et de charme; puis, quand il s'apercevait qu'il s'était laissé aller à dévoiler ainsi le fond de ses pensées mystérieuses, il rougissait comme si on l'eût pris en faute. Jamais plus que dans ce milieu sympathique il ne s'était senti libre de manifester ce qui se passait en lui.

(A continuer.)

A VENDRE

Un beau SET de tables en parfait ordre, neuf, avec un superbe PIANO, à vendre très facile.

S'adresser au No. 23, RUE D'ARCO, St-Sauveur 10 mai E. J. Des

DERNIERE EDITION
5 HRS. P. M.

Nous offrons à nos concitoyens de St Sauveur l'expression de notre plus vive sympathie au terrible malheur qui les frappe.

Nous comprenons tout ce que cet incendie leur ménage encore de privations et de misères lorsqu'il aura fini de ravager leur demeure. Nous espérons, nous sommes sûr que la population de la ville de Québec, dont les faubourgs ont eu, tour à tour, à souffrir de ces terribles calamités, ne manquera pas de leur venir en aide. Déjà, Son Honneur le maire Langelier et les membres de notre conseil de ville s'occupent à préparer les secours.

Encore une fois, que les citoyens de St Sauveur veuillent bien croire à notre vive sympathie.

LA MORT D'UN BRAVE

C'est avec un sentiment de vive douleur que nous annonçons la mort tragique du major Charles Short. Ce brave officier si favorablement connu à Québec, est tombé ce matin victime de son dévouement aux malheureux du sort.

C'est en travaillant, en dirigeant les bons et braves soldats de la batterie B, que celui dont Québec pleure la perte aujourd'hui est mort dans des circonstances aussi regrettables. N'obéissant toujours qu'à son bon cœur, et à la bravoure qui le caractérisait, le major Short était l'idole des soldats, et un des favoris de la société québécoise. Toujours affable et bon, ses amis et connaissances se faisaient une fête d'avoir à rencontrer ce grand cœur et gentilhomme accompli.

Celui dont nous déplorons aujourd'hui la perte était âgé de quarante et un ans à peine. Fils de l'honorable juge Short, de Sherbrooke, le défunt fit un cours d'étude au collège de Lennoxville. Ses goûts le portaient à embrasser la carrière militaire, et il y a dix-neuf ans, il entra sous-lieutenant dans la batterie B, dont il a toujours été un de ses plus brillants officiers. Ses capacités furent bientôt reconnues, et peu de temps après, le ministre de la milice lui offrit le grade de premier lieutenant.

Les promotions du major Short se succédèrent rapidement, car ses chefs reconnaissaient en lui l'élève d'un véritable soldat.

Il y a trois ans, le major Short était promu au grade de capitaine commandant la batterie dont il avait fait si longtemps partie, promotion méritée si l'on fut jamais.

Il y a quatre ans, M. Short épousa mademoiselle Angélique Carruthers, fille d'un des plus riches négociants de Kingston, et quelques jours après il était promu au grade de major.

Les restes mortels du défunt ont été déposés à la citadelle et rien de définitif n'a été décidé quant à la date et au lieu de son enterrement.

Il nous reste maintenant la tâche pénible de raconter comment ce brave officier est venu à une fin si soudaine. Toujours prêt à affronter tout danger, le major Short était au premier rang la nuit dernière alors qu'il s'agissait de circonscire l'incendie.

Malheureusement pour ses amis un de ces accidents que l'on peut difficilement prévoir est venu mettre un terme à une vie bien remplie.

Voici comment. Une maison assez haute menaçait de devenir la proie des flammes. Il fut décidé d'y placer une mine et de la faire sauter. Un baril contenant dix livres de poudre fut placé dans l'intérieur et c'est alors que le major Short était à passer la fusée qui a étincelé et a causé la formidable explosion qui a lancé le major dans l'éternité.

Lorsque le cadavre du malheureux officier a été retiré des débris, il offrait un spectacle horrible à voir. Un bras était détaché du tronc, la main droite gisait à côté du bras.

Le bagne que le major Short portait toujours à l'annulaire de la main droite a été trouvé tout près de la partie de cette main qui était horriblement mutilée, et les os des jambes brisés en mille morceaux.

Rien de plus touchant que de voir l'expression de profonde tristesse qui se peignait sur la figure de ses compagnons d'armes ont suivi. Ils jusqu'à la citadelle le wagon dans lequel avaient été mis les restes de l'officier qu'ils aimaient tant.

VIOLATION DE SEPULTURE

Une bien pénible nouvelle nous arrive de la Rivière du Loup (en bas). Il appert que un ou des vauriens, nus par des fins de lucre, se sont permis de violer la tombe d'un citoyen dont le souvenir est encore vivant dans cette petite ville.

Il appert que les malheureux ont été poussés à ce crime alors qu'ils étaient sous l'impression qu'avec le cadavre de celui dont on violait la tombe, on avait enterré des bijoux de prix. Il est à espérer que les coupables seront punis tel qu'ils le méritent.

Terrain de la corporation

Les conseillers se sont réunis mardi matin, près de la gare de l'Intercolonial à Lévis pour se rendre compte de l'étendue de terrain à l'endroit où était autrefois l'Anse Labadie qu'une compagnie demande à acheter. La compagnie désire acheter à peu près de huit mille pieds et les conseillers ne veulent vendre qu'à la condition que la compagnie achète deux mille pieds parce qu'une lièze de terrain qui resterait à la corporation, serait d'aucune utilité. Le conseil demande aussi vingt pour cent de plus que l'offre de la compagnie. Les conseillers se réuniront de nouveau vendredi, pour en venir à une conclusion, si la chose est possible.

LA CONFLAGRATION DE SAINT-SAUVEUR

400 MAISONS DÉTRUITES

PERTES DE VIE

LE MAJOR MARY VICTIME DE SON DÉVOUEMENT

Le rapport que nous avons publié dans notre première édition n'annonçait pas malheureusement la cessation du terrible fléau.

En effet il a continué de sévir jusqu'à cette heure et nous arrivons à marquer des progrès jusqu'à la limite nord-ouest du village. On peut dire que toute la partie nord de St-Sauveur est détruite.

Une des incidents les plus déplorables d'une telle conflagration, ont les incidents d'ordinaire si nombreux, c'est la mort du major Short victime de son dévouement.

Ce matin vers six heures une maison habitée par M. Ferdinand Gignac, sur la rue St-Luc, avait été démolie au moyen d'explosifs et sans danger aucun. Quelques instants plus tard l'explosion de la foudre fut intense quand on apprit que le major Short venait d'être tué par une explosion. Il s'agissait de faire sauter une maison pour arrêter la marche de l'incendie.

On ne sait pas encore comment l'accident s'est produit, car le major en cet instant, était seul avec le sergent d'état-major Wallack qui lui-même est grièvement blessé, incapable de parler. Ils sont allés tous deux avec une charge de poudre et une fusée dans une maison, mais le sergent Wallack seul avait eu le temps de se rendre à la portemanteau l'explosion se produisit et le lanca de l'autre côté de la rue. Quant au major Short il était enseveli sous les débris de la maison.

Dans la salle du conseil municipal de St-Sauveur nous avons vu le malheureux Wallack.

Il faisait peine à voir. Il était alors privé de la moitié de son nez, et son œil, mais les médecins présents, les docteurs Giasson et Watters et le sergent d'hôpital Labat disaient qu'il était peu probable qu'il revienne de ses affreuses blessures.

Le blessé a reçu les premiers soins nécessaires, et après avoir été placé sur une civière, a été dirigé sur l'hôpital de la Marine où il est maintenant.

A midi, le blessé n'était pas mieux.

Un de ses avant-bras a été fracassé, un talon a été enlevé et sa figure est horriblement brûlée.

Après beaucoup de difficultés on réussit à retirer le cadavre du major de l'amas de débris où il était enseveli. On l'a retrouvé tout meurtri. Ses restes ont été transférés à la citadelle.

Il nous est difficile de retracer avec précision la marche de l'incendie, on du moins de dénombrer et de nommer tous ceux qui en ont été victimes. Le feu s'est déclaré sur la rue St-Valier, au No. 110, a détruit en descendant sur le terrain Bédard, l'extrémité ouest des petites rues Ste-Catherine, Ste-Marie, Bédard, St-Joachim, Sullivan, se localisant entre les rues St-Valier et Massue, et quelques maisons sur la rue Parent, puis au sud-ouest, il a gagné les rues Clément, Massue, St-Louis, Charlotte, St-Germain, St-Luc, Ste-Gertrude, où le major Short, a été tué, jusqu'au terrain vague.

Le spectacle qui s'offrait à la vue en arrivant sur le théâtre de l'incendie, ce matin est vraiment désoleant; partout ce n'était que débris fumants, pans de maisons et cheminées s'éroulant, ravivant les flammes amorties d'un échappement en larges spirales une fumée acre et épaisse; dans les champs avoisinants des monceaux de meubles et d'ustensiles de cuisine, les uns intacts, la plus grande partie que l'on peut en dommagée; dans les rues couvertes de cendres, se confondant avec le terrain où étaient situés les maisons, de pauvres femmes à l'air en peine, les yeux cherchant leurs enfants égarés, d'autres un gros paquet sous les bras renfermant du linge indispensable, cherchant un endroit où le déposer.

On conceit facilement les paniques et le trouble que causent toujours ces conflagrations.

Ce matin, à 9 heures le feu continuait toujours son travail destructeur, ravivé qu'il était par le vent de nord-est qui soufflait et trouvant un élément facile à brûler dans ces maisons de bois.

A ce moment-là, les flammes avaient atteint les entrepôts d'instruments aratoires à la barrière St-Valier.

Cette longue bâtisse en bois ne fut bientôt qu'un brasier ardent. C'est une grande perte pour ce monsieur, car il y avait là d'emmagasinés pour près de \$20,000 d'instruments aratoires. Très peu de choses ont été sauvées. La maison de M. Legaré, située près des entrepôts, a aussi été incendiée. Les flammes continuant leur marche destructive, envahissent les maisons voisines qui quelque temps n'étaient plus que des monceaux de cendres. De temps à autre, le feu gagnant toujours du terrain, le grand nombre de spectateurs stationnant autour du théâtre de l'incendie étaient obligés de reculer peu à peu.

Les actes de dévouement et de bravoure ont été nombreux. Les propriétaires des maisons faisaient des efforts inouïs pour sauver leurs propriétés, lorsqu'ils voyaient l'élément destructeur s'avancer menaçant; mais toujours ils étaient obligés de céder devant lui.

Vers midi, un accident qui aurait pu avoir des conséquences fatales est arrivé près de la barrière St-Valier. Des gens voulant protéger une maison qui était menacée en cet endroit, se mirent en train de démolir un petit hangar, afin de la préserver. Au moment où il s'éroulait, un homme qui aidait à la démolition n'eut que le temps de se jeter de côté. Une seconde encore et il recevait cette masse sur la dos. Toutefois il a été victime d'un accident assez grave, une pièce de bois lui étant tombée sur le pied qui fut bruyé.

Malheureusement fut transporté en dehors du théâtre de l'incendie.

Toute la matinée l'élément destructeur a continué son œuvre de dévastation, augmentant le nombre de maisons incendiées et accumulant les débris déjà innombrables.

À l'heure, cette après-midi, les flammes avaient presque fini leur œuvre, s'étant arrêtées près de la barrière Saint-Valier où elles ne trouveront plus d'aliments.

Et sur ce vaste terrain, comprenant près de la moitié du village St-Sauveur, hier encore, couverts de maisons propres, on ne rencontre plus aujourd'hui que des ruines fumantes, des cheminées démantelées qui s'éroulent avec fracas soulevant des flots de cendre enflammée.

Les pompiers de St-Sauveur et de Québec ont lutté avec courage et énergie contre l'élément destructeur, mais l'eau manquant, on a été forcément obligé d'abandonner tout travail, quant au lancement de l'eau.

Son Honneur le maire Langelier et un grand nombre de citoyens marquaient de cette ville ont certainement droit à la reconnaissance des gens de St-Sauveur que cette conflagration jette dans le malheur. Grâce à eux, un grand nombre de ces malheureux éprouvés ont pu trouver cette nuit et ce matin, un abri pour eux et leurs familles.

INCIDENTS ET ACCIDENTS

Plusieurs accidents ont eu lieu durant l'après-midi général qui a duré depuis le commencement de cet incendie par lequel tant de braves ouvriers se trouvent aujourd'hui privés d'abri. Ce qu'il y a de plus regrettable pour eux c'est que grand nombre des maisons détruites étaient le fruit de leurs économies. La panique qui a régné toute la nuit a été cause qu'un père a jeté son enfant d'une galerie du second étage. Une mère, craignant pour les jours de son jeune enfant le plaça dans une charrette entre deux matelas, où il aurait certainement étouffé, si par hasard on ne l'avait pas aperçu et retiré de cette position dangereuse.

Un M. Delphis Boulanger travaillait activement à éteindre le feu qui déjà s'était propagé à sa maison. Malheureusement il n'est pas aperçu que partie du bras de la galerie sur laquelle il était assis avait pris feu. Tout à coup ce bras céda et M. Boulanger fut précipité d'une hauteur d'une vingtaine de pieds, s'infligeant des blessures graves.

M. Philippe Dallaire, couvreur, demeurant rue Ste-Gertrude, s'est affreusement brûlé durant la nuit dernière. Les brûlures à la figure sont graves mais sont de beaucoup surpassées par celles qu'il a reçues aux mains. Son état inspire de graves craintes sérieuses. Le blessé est sous les soins du docteur Watters.

Lors de la démolition, au moyen d'explosifs, de la maison de M. Ferdinand Gignac, rue St-Luc, une armoire très pesante a été projetée à quelques cinquante pieds de la maison, mais ne blessant personne.

Vers minuit hier soir on avait raison de croire que l'église paroissiale de St-Sauveur, et le presbytère deviendraient la proie des flammes. Par mesure de prudence un des pères oblates, le Rév. père Pelletier, qui souffre de paralysie, a été transporté à l'hôpital Général.

Les pompiers de Québec ont bien fait tout en leur pouvoir afin d'aider à leur confrères de St-Sauveur, malheureusement les efforts de tous ces braves gens ont été paralysés par le manque d'un aqueduc dans la municipalité qui vient d'être et fortement éprouvé.

Les commentaires pleuvaient cette nuit, tous se rattachant à l'origine de l'incendie dont nous donnons aujourd'hui les détails. Nous avons déjà dit que l'origine de cet incendie désastreux avait pris naissance dans une maison appartenant à une dame McKennon. Il y a trois semaines à peine les pompiers étaient appelés à éteindre un commencement d'incendie qui s'était déclaré dans cette maison, qui pourtant est inoccupée depuis assez longtemps.

Coincidence remarquable, lors du grand feu de Saint-Roch, le 14 octobre 1866, le lieutenant Bairs, trouva la mort dans les mêmes circonstances que celles dans lesquelles fut tué le major Short, sauter une maison qui s'éroula sur lui.

Demain, nous donnerons un complet rapport de ce qui a été possible les noms des personnes qui ont subi la perte de leur maison, dans la conflagration de cette nuit.

Nos Informations

Sir Léonard Tilley, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, et son fils, sont arrivés en cette ville hier soir par l'Intercolonial et sont partis aujourd'hui pour l'Ouest.

L'honorable M. Marchand, orateur de l'Assemblée législative, est arrivé en cette ville ce matin. M. Marchand était accompagné de son secrétaire M. Patenaude.

An moment de mettre sous presse, le Dr Catellier, médecin de l'hôpital de la Marine, nous informe que le sergent d'état-major Wallack, le compagnon de l'infortuné major Short, va de mal en pis.

On ne croit pas qu'il survive à ses blessures.

Plusieurs sous-officiers et soldats de la batterie B ont reçu des contusions assez graves durant l'incendie de la nuit dernière.

Plusieurs d'entre eux sont à peine capables de marcher, et d'autres ont eu le cuir chevelu déclaré à la suite de la chute de briques et pièces de bois.

Aussitôt après la mort du regrettable major Short, le lieutenant Pelletier a pris le commandement du détachement qui a sorti les restes mortels du milieu des débris. Le travail s'est fait péniblement dans un endroit que les flammes envahissent encore.

Nous croyons savoir que le gouvernement provincial a décidé de venir en aide par tous les moyens possibles aux victimes de l'incendie de la nuit dernière. Il est question de transformer l'ancienne cour en logement, et aussi d'acheter des vêtements et provisions de bouche nécessaires à ceux qui sont sans aucunes ressources.

Le patron des cultivateurs C'est hier la fête de Saint-Isidore, le patron des cultivateurs. Saint-Isidore naquit près de Madrid, au commencement du XIIe siècle de parents pauvres mais bons chrétiens qui l'élevèrent dans la crainte de Dieu. Sa jeunesse fut innocente et il épousa une fille pauvre d'argent mais riche de vertus, qui lui donna une fille, héritière de ses vertus qui étaient les siennes. Isidore était labourer, ce qui ne l'empêchait pas de servir Dieu, car il prenait sur son sommeil pour le prier et visiter l'église.

On raconte que son maître, qui le soupçonnait de perdre son temps en dévotions superflues, l'ayant surveillé pour le prendre en défaut, vit un jour trois charreaux qui marchaient de front, deux étaient dirigés par des anges revêtus de blancs et la troisième au milieu par Isidore. Ce saint labourer qui faisait ainsi travailler les anges, réussissait aussi à faire son maître et à se faire miraculeusement une source vive pour étancher sa soif.

Isidore mourut le 15 mai 1170. Quarante ans après sa mort, on retira son corps frais en entier de la fosse et, contrairement à ce qui a eu lieu d'ordinaire il répandit une odeur délicieuse. Les cloches de l'église sonnèrent d'elles-mêmes quand on transporta ce corps et les aveugles, paralytiques et boiteux qui en respirèrent l'odeur furent guéris.

NOUVELLES LOCALES

Revue des batailles V. O. Une assemblée des officiers de ce bataillon aura lieu, vendredi soir, le 17 courant à 8 heures p. m., à leur salle d'ordonnance, rue St-Louis.

Incendie à St-Roch Pendant que le feu sévissait à St-Sauveur, une alarme était sonnée vers minuit à la boîte 38, pour un incendie qui s'était déclaré à St-Roch dans la bâtisse de fumerie de viandes de M. Lapiere, coin des rues de la Chapelle et St-Valier. Nos pompiers et le service de l'aqueduc furent portés à la propriété Lapiere, ce qui causa un tort immense à St-Sauveur.

Les dommages sont assez considérables.

Pèlerinage Les paroissiens de Ste-Patronille, I. O., ont fait, mardi matin, leur pèlerinage au sanctuaire de Notre-Dame des Victoires. Il était accompagné par leur digne curé, M. l'abbé Paquet.

Somme perdue Une somme d'à peu près \$225 en billets de la Banque Union ont été perdus la nuit dernière pendant l'incendie de St-Sauveur.

Le personnel qui trouvera cette somme voudra bien la remettre à M. John Martin, boucher, Halle Montcalm, où à la Halle Saint-Pierre, St-Sauveur sera généralement récompensé.

Chute de cheval Hier soir, vers sept heures, l'escadron des hussards revenant des plaines d'Abraham, musique en tête, conduits par le major Lecheval, monté par un des musiciens trébucha et roula à terre. Heureusement le musicien n'a pas été blessé et le cheval s'est relevé sans blessures.

Le seigneurie M. J. S. Thibierge a acheté ces jours derniers, de la famille Duchesnay, la seigneurie de Ste-Marie de la Benue. Nous croyons de voir que le prix d'achat est d'à peu près sept mille piastres.

Militaire Une grande parade militaire aura lieu dimanche prochain à la cathédrale Anglaise.

On dit que les corps suivants prendront part à cette parade: Batterie B, L'École Royale de la cavalerie, le huitième des Hussards Canadiens; ce dernier corps s'exerce tous les soirs sur les plaines d'Abraham et les spectateurs sont nombreux. Hier soir après leur exercice, les hussards canadiens ont parcouru la Grande Allée musique en tête.

Société St-Jean Baptiste de Québec L'assemblée publique qui devait être tenue par la place Jacques-Cartier, dimanche prochain, par la Société St-Jean Baptiste, n'aura pas lieu, comme marque de sympathie envers la population de St-Sauveur si cruellement éprouvée par le désastreux incendie de ce jour.

Par ordre, JOS. BEAUCHAMPEL, Sec.-Arch. Service des signaux 15 mai 1889.

L'Islet.—Nuageux, fort vent d'Est, le Champion en vue à 8.30 a. m. Rivière-du-Loup.—Clair, vent Nord-Est.

Pointe-au-Père.—Clair, vent d'Est, à 7 a. m., le Lako Nepegon monte le fleuve, la barque Mary K. Campbell dirige une goélette; le Florence est ancré près d'ici.

Rivière Martin.—Clair, vent Nord-Ouest à 4 p. m., hier, le French Limer en vue. Cap de la Magdeleine.—Clair, vent de Nord-Ouest à 8 a. m., le Bonavista monte le fleuve; à 6 p. m., hier, l'Académie descend le fleuve.

Fame Point.—Clair, vent d'Ouest, à 8 a. m., le Miranich descend le fleuve. Cap Despair.—Clair, vent d'Est, le steamer Admiral en vue.

Anticosti.—Clair, vent Nord-Ouest. La Canadienne est parti de West-Point à 8 a. m.

Pointe-à-Pic.—Clair, variable, le British Province descend le fleuve; la barque Pacific au large de Coban.

Cap Ray.—Clair, vent Nord-Ouest, brouillards épais, hier.

FAITS DIVERS

Un drame dans une ménagerie La plupart des journaux du soir de New-York racontent un drame épouvantable qui se serait passé dans la ménagerie de Grant Street.

On était occupé à changer de cages plusieurs animaux féroces pour les expédier à Philadelphie, où ils seront exhibés pendant l'événement, et le propriétaire de la ménagerie surveillait en personne cette dangereuse opération. Tout à coup, un gros ours noir, Rip Van Winkle, s'est échappé de sa cage, et comme plusieurs employés essayaient de le reprendre, il est allé se blottir contre la cage d'un tigre du Bengale. Le tigre furieux, passant ses pattes à travers les barreaux de la cage, a saisi l'ours par la gorge, et c'est ainsi qu'il a lacéré la tête, lui enlevant à chaque coup des lambeaux de cuir et de chair et inondant de sang tout le parquet. L'ours essayait de se défendre de son mieux, mais il avait évidemment le dessous.

Les autres animaux, au bruit de la lutte et à la vue du sang, sont entrés en fureur; les lions bondissaient d'une extrémité à l'autre de leurs cages, et ils étaient à craindre qu'ils ne réussissent à en briser les barreaux. Seuls peut-être, les singes qui avaient guigné au sommet de leurs perchures, se bécotaient sans amusement de ce spectacle effrayant.

Deux employés, en se précipitant au secours du malheureux ours, ont été déplacés accidentellement la séparation d'une cage, de sorte qu'un léopard a bondi sur un loup, et un nouveau combat, non moins terrible que le premier, s'est engagé dans cette seconde cage. Finalement l'ours a été tué par le tigre, le loup par le léopard, et plusieurs employés, qui étaient intervenus, ont été plus ou moins grièvement blessés.

Tout est un subitement l'histoire racontée avec des détails plus ou moins pathétiques par tous les journaux du soir, un grand désespoir du célèbre Barnum, qui se voit distancé par un de ses concurrents. Car, en réalité, le récit du prétendu combat n'est autre chose qu'une adroite réclame. Tous les détails publiés sont imaginaires. L'ours et le tigre, le léopard et le loup du musée de Grand Street ont fait savoir hier soir à la presse qu'ils se portaient à merveille.

L'apprentissage de viri de la mendicité On vient de découvrir qu'un nommé Daniel Smith, qui tient un misérable garni dans Bowery, se livrait à une industrie infâme.

Edward Mullharn, un jeune gamin de quatorze ans, s'est enfui du domicile paternel, à Jersey City, au mois de janvier dernier, et est venu chercher fortune à New-York. Il est allé loger chez Smith, et celui-ci, entrepris d'en faire un voleur. Le jeune Mullharn n'ayant pas montré de dispositions pour le vol, Smith l'a affreusement brulé un bras avec de l'acide nitrique et l'a envoyé ensuite, avec son bras en écharpe, mendier dans les rues, le rouant de coups le soir si "la recette n'était pas bonne."

La blessure du pauvre enfant était si grave que les médecins déclaraient qu'il se mourait avant quinze jours si son père, un nommé maître-maçon de Jersey City, qui cherchait son fils depuis sa disparition, ne l'avait enfin trouvé et fait soigner.

Lorsqu'on est allé arrêter Smith, on a trouvé chez lui un autre enfant du nom de Wright qu'il avait estropié de la même façon pour le faire mendier. Smith a été écroué jusqu'à plus ample informé à défaut de \$1,000 de caution.

Une visite est sollicitée. j-c-1

Le magasin de fruits, etc. M. Joseph Jolin, informé le public qu'il vient d'ouvrir un magasin de fruits, légumes, oignons, etc., coin des rues St-Jean et St-Augustin, porte voisine de la maison de M. M. Lemieux et Cie, épiceries.

Ce nouveau magasin est certainement l'un des plus importants que nous ayons maintenant à Québec, dans cette ligne. Le public est invité à aller y faire une et il pourra se procurer toutes commodités à des prix défiant toute concurrence. j-c-juo

Figurés: Heures: Graines de Verbena, Zebra, Zinnias, Pink, Sweet Pea, Stock, Cypripis, Wine, Mignonnette, Sunflower, Sweet Sulphur, Primrose, Pensées, Swan River, etc., etc., etc.

En vente aux pharmacies Morin et Cie, 314 rue Saint-Jean et 33-34 rue St-Pierre. Effi. Mason et Hamlin

Le journal de Boston, le Boston Traveller écrivait, il y a quelques années, relativement aux fabricants "Mason et Hamlin" un long article analytique dont nous croyons devoir reproduire les quelques lignes suivantes.

Les manufacturiers "Mason et Hamlin" semblent vouloir se créer par excellence de leurs pianos une réputation égale à celle que leur ont valu déjà leurs merveilleuses orgues de salon. Après un laps de temps considérable écoulé en d'interminables expériences faites par des ouvriers d'une habileté consommée, et par des experts aussi habiles qu'il est possible d'en rencontrer dans aucune manufacture au monde, ils sont arrivés à produire un piano absolument remarquable qui a provoqué les éloges et l'admiration des meilleurs juges en la matière. Ce qui, dans le mode de fabrication, distingue leurs instruments de tous autres, c'est que la corde, au lieu d'être fixée à une cheville parfaitement enfoncée dans un sommier en bois, est simplement retenue par un support métallique qui fait corps avec toute la charpente. De cette façon, rien ne peut bouger et les avantages qui résultent de ce mode de fabrication sont: Une merveilleuse qualité de son, une plus grande netteté de sonorité, une tenue de l'accord bien supérieure, une plus grande résistance aux influences climatiques, une solidité et une durée plus considérables. Mason et Hamlin ont déjà fabriqué 150,000 orgues de salon; nous espérons qu'on leur demandera autant de pianos.

Le désir de l'écrivain, exprimé dans les lignes ci-dessus, se réalise tous les jours car les fabricants, avec un fort surplus de travail, peuvent à peine suffire à remplir les ordres qui leur sont adressés de toutes les directions.

Les nombreux clients qui n'ont reçu leur patronage depuis l'établissement du kiosque à la terrasse de la Terrasse je délie les annoncer que tout comme par le passé, les habitants du 11e arrondissement à toutes les heures du jour et de la nuit, ont un stock, sans frais de port, monté au froid, Jacob et ouis, tout fier d'offrir, en langues de boeuf, de mouton et de veau maigrées.

Les nombreux clients qui n'ont reçu leur patronage depuis l'établissement du kiosque à la terrasse de la Terrasse je délie les annoncer que tout comme par le passé, les habitants du 11e arrondissement à toutes les heures du jour et de la nuit, ont un stock, sans frais de port, monté au froid, Jacob et ouis, tout fier d'offrir, en langues de boeuf, de mouton et de veau maigrées.

Les nombreux clients qui n'ont reçu leur patronage depuis l'établissement du kiosque à la terrasse de la Terrasse je délie les annoncer que tout comme par le passé, les habitants du 11e arrondissement à toutes les heures du jour et de la nuit, ont un stock, sans frais de port, monté au froid, Jacob et ouis, tout fier d'offrir, en langues de boeuf, de mouton et de veau maigrées.

Les nombreux clients qui n'ont reçu leur patronage depuis l'établissement du kiosque à la terrasse de la Terrasse je délie les annoncer que tout comme par le passé, les habitants du 11e arrondissement à toutes les heures du jour et de la nuit, ont un stock, sans frais de port, monté au froid, Jacob et ouis, tout fier d'offrir, en langues de boeuf, de mouton et de veau maigrées.

Les nombreux clients qui n'ont reçu leur patronage depuis l'établissement du kiosque à la terrasse de la Terrasse je délie les annoncer que tout comme par le passé, les habitants du 11e arrondissement à toutes les heures du jour et de la nuit, ont un stock, sans frais de port, monté au froid, Jacob et ouis, tout fier d'offrir, en langues de boeuf, de mouton et de veau maigrées.

Les nombreux clients qui n'ont reçu leur patronage depuis l'établissement du kiosque à la terrasse de la Terrasse je délie les annoncer que tout comme par le passé, les habitants du 11e arrondissement à toutes les heures du jour et de la nuit, ont un stock, sans frais de port, monté au froid, Jacob et ouis, tout fier d'offrir, en langues de boeuf, de mouton et de veau maigrées.

Les nombreux clients qui n'ont reçu leur patronage depuis l'établissement du kiosque à la terrasse de la Terrasse je délie les annoncer que tout comme par le passé, les habitants du 11e arrondissement à toutes les heures du jour et de la nuit, ont un stock, sans frais de port, monté au froid, Jacob et ouis, tout fier d'offrir, en langues de boeuf, de mouton et de veau maigrées.

Les nombreux clients qui n'ont reçu leur patronage depuis l'établissement du kiosque à la terrasse de la Terrasse je délie les annoncer que tout comme par le passé, les habitants du 11e arrondissement à toutes les heures du jour et de la nuit, ont un stock, sans frais de port, monté au froid, Jacob et ouis, tout fier d'offrir, en langues de boeuf, de mouton et de veau maigrées.

Les nombreux clients qui n'ont reçu leur patronage depuis l'établissement du kiosque à la terrasse de la Terrasse je délie les annoncer que tout comme par le passé, les habitants du 11e arrondissement à toutes les heures du jour et de la nuit, ont un stock, sans frais de port, monté au froid, Jacob et ouis, tout fier d'offrir, en langues de boeuf, de mouton et de veau maigrées.

Les nombreux clients qui n'ont reçu leur patronage depuis l'établissement du kiosque à la terrasse de la Terrasse je délie les annoncer que tout comme par le passé, les habitants du 11e arrondissement à toutes les heures du jour et de la nuit, ont un stock, sans frais de port, monté au froid, Jacob et ouis, tout fier d'offrir, en langues de boeuf, de mouton et de veau maigrées.

Les nombreux clients qui n'ont reçu leur patronage depuis l'établissement du kiosque à la terrasse de la Terrasse je délie les annoncer que tout comme par le passé, les habitants du 11e arrondissement à toutes les heures du jour et de la nuit, ont un stock, sans frais de port, monté au froid, Jacob et ouis, tout fier d'offrir, en langues de boeuf, de mouton et de veau maigrées.

Les nombreux clients qui n'ont reçu leur patronage depuis l'établissement du kiosque à la terrasse de la Terrasse je délie les annoncer que tout comme par le passé, les habitants du 11e arrondissement à toutes les heures du jour et de la nuit, ont un stock, sans frais de port, monté au froid, Jacob et ouis, tout fier d'offrir, en langues de boeuf, de mouton et de veau maigrées.

Les nombreux clients qui n'ont reçu leur patronage depuis l'établissement du kiosque à la terrasse de la Terrasse je délie les annoncer que tout comme par le passé, les habitants du 11e arrondissement à toutes les heures du jour et de la nuit, ont un stock, sans frais de port, monté au froid, Jacob et ouis, tout fier d'offrir, en langues de boeuf, de mouton et de veau maigrées.

Les nombreux clients qui n'ont reçu leur patronage depuis l'établissement du kiosque à la terrasse de la Terrasse je délie les annoncer que tout comme par le passé, les habitants du 11e arrondissement à toutes les heures du jour et de la nuit, ont un stock, sans frais de port, monté au froid, Jacob et ouis, tout fier d'offrir, en langues de boeuf, de